



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 16-Feb-2015, 13:47
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

10 février 2015
Journée d'audience n° 241

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Martin KAROPKIN (suppléant)

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE
SUON Visal
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy
Maddalena Ghezzi

Pour les parties civiles :

Marie GUIRAUD
VEN Pov
LOR Chunthy

Pour le Bureau des co-procureurs :

Nicholas KOUMJIAN
SENG Leang
Dale LYSAK

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

Mme ELIZABETH BECKER (2-TCE-97)

Interrogatoire par M. Koumjian (suite).....	page 3
Interrogatoire par Me Guiraud	page 44
Interrogatoire par Me Koppe.....	page 60

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme Elizabeth BECKER (2-TCE-97)	Anglais
M. la juge FENZ	Anglais
Me GUIRAUD	Français
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge président NIL NONN	Khmer
M. SENG LEANG	Khmer

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 (Début de l'intervention non interprété)... présence des parties à
5 l'audience.

6 Y a-t-il des problèmes d'interprétation? Il semble qu'il n'y ait
7 pas d'interprétation.

8 Huissier d'audience, pouvez-vous vérifier, s'il vous plaît?

9 LE GREFFIER:

10 (Intervention non interprétée)

11 (Courte pause)

12 [09.07.15]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Madame la greffière, veuillez faire état de la présence des
15 parties à l'audience d'aujourd'hui.

16 LE GREFFIER:

17 Toutes les parties sont présentes à l'audience.

18 Nuon Chea est dans la cellule temporaire au sous-sol. Il a
19 renoncé à être physiquement présent dans le prétoire. Le document
20 pertinent a été remis au greffe.

21 L'experte, Mme Elizabeth Becker, est présente dans le prétoire.

22 Merci.

23 [09.07.47]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, Madame Se Kolvuthy.

1 La Chambre va maintenant statuer sur la demande de Nuon Chea.
2 Nuon Chea a présenté une demande visant à ce qu'il ne soit pas
3 présent physiquement dans le prétoire en date du 10 février 2015
4 pour raisons de santé; à savoir, pour une raison de maux de dos,
5 de vertiges, il ne peut rester assis longtemps et il souhaite
6 participer à l'audience à distance. Il renonce donc à être
7 physiquement présent dans le prétoire pour aujourd'hui.

8 [09.08.29]

9 Il a été informé par son avocat des conséquences de cette demande
10 de dérogation. Il est conscient du fait qu'il ne renonce pas pour
11 autant à son droit à un procès équitable, à son droit à... de
12 contester les éléments de preuve produits à l'audience.

13 La Chambre prend note des conditions de santé de Nuon Chea.
14 Aujourd'hui, 10 février, ces conditions restent inchangées. Nuon
15 Chea est toujours pris de vertiges, ne peut rester assis
16 longtemps. La Chambre recommande donc à Nuon Chea de suivre les
17 procédures depuis la cellule de détention au sous-sol.

18 [09.09.22]

19 Sur la base de ces informations et conformément à la règle 84.5
20 (phon.) du Règlement intérieur, la Chambre accepte que Nuon Chea
21 suive l'audience à distance depuis la cellule de détention du
22 sous-sol par le biais des moyens de communication à distance.
23 Techniciens, veuillez à assurer la connexion entre le prétoire et
24 la cellule de détention au sous-sol pour que Nuon Chea puisse
25 bien suivre la procédure.

1 Voil  pour aujourd'hui. La Chambre va   pr sent donner la parole
2 au coprocureur international pour qu'il poursuive
3 l'interrogatoire de l'experte.

4 Vous avez la parole.

5 [09.10.22]

6 INTERROGATOIRE

7 PAR M. KOUMJIAN:

8 Bonjour.

9 J'aimerais revenir au document mentionn  par M. le juge Lavergne,
10   savoir le E333.1. Pourrions-nous remettre un exemplaire de ce
11 document   l'experte?

12 M. LE PR SIDENT:

13 Allez-y.

14 (L'huissier d'audience s'ex cute.)

15 [09.11.10]

16 M. KOUMJIAN:

17 Q. Madame Becker, je crois que vous avez dit hier avoir vu ce
18 document il y a quelques ann es. Au deuxi me paragraphe, l'on
19 parle des "journalistes am ricains, en particulier de... la
20 journaliste, qui ont photographi  ce qui donnait de nous une
21 image plut t n gative, par exemple les enfants travaillant au
22 centre de fabrication de rem des traditionnels   Kampong Cham.
23 Les enfants nus. Les enfants marchant en file indienne   leur
24 retour de la rizi re avec des v tements d chir s".

25 Vous souvenez-vous de ce document dont je parle, le E333.1?

1 Mme BECKER:

2 R. Oui.

3 [09.11.57]

4 Q. J'aimerais aborder quelques points. Tout d'abord, le quatrième
5 paragraphe de ce document, cinq lignes en partant du haut. Dans
6 ce quatrième paragraphe, il est dit qu'un professeur...
7 excusez-moi, je vais peut-être un peu mal prononcer son nom.
8 Est-ce que mon collègue?

9 M. SENG LEANG:

10 Chau Seng. Chau Seng, Phok Chhay.

11 M. KOUMJIAN:

12 Q. Madame Becker, connaissiez-vous ces deux personnes ou l'une de
13 ces deux personnes?

14 [09.12.57]

15 Mme BECKER:

16 R. Non, je ne pense pas. Je crois qu'il s'agit d'étudiants.

17 Q. Je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire, mais sinon ce
18 n'est pas grave. Il y a un document qui a été versé au dossier.
19 Il s'agit du E3/1340.

20 Dans ce document, l'on mentionne un député du GRUNK... ou plutôt de
21 la coalition du FUNK [se reprend l'orateur]. L'on parle du chef
22 d'État du Cambodge qui a dépêché un envoyé spécial en Europe. Le
23 document est daté d'avril 75. Cela vous dit-il quelque chose?

24 R. Non.

25 [09.14.12]

1 Q. Vous souvenez-vous que M. Caldwell ait posé des questions à
2 propos de ces personnes?

3 R. Non.

4 Q. J'aimerais qu'il soit acté, Mesdames et Messieurs les juges,
5 du contenu d'autres documents versés au dossier.

6 Nous avons le D120, ERN 00242931; et nous avons également le D88,
7 ERN anglais 00195605.

8 Il s'agit de la déposition de Duch aux juges d'instruction. Il
9 décrit la façon dont il a été arrêté sur instruction de Son Sen
10 et de Nuon Chea.

11 [09.15.12]

12 Et nous avons également le E3/1878. Il s'agit d'un aveu de Phok
13 Chhay à S-21 - Phok Chhay, alias Touch.

14 Et le D108, ERN 00973461, daté de juillet 77, Phok Chhay, alias
15 Touch, est le numéro 123 sur la liste qui figure dans ce document
16 - document qui date, comme je le disais, de 77.

17 Vous souvenez-vous au cours de votre voyage si vous avez parlé de
18 personnes qui auraient été arrêtées ou tuées?

19 R. Non, l'on ne nous a jamais dit si quelqu'un avait été arrêté
20 ou avait été exécuté ou était mort.

21 Q. Paragraphe 6, page 4 de ce document, deuxième phrase du
22 paragraphe 6: "Les deux journalistes américains servent sans
23 aucun doute le gouvernement américain et la CIA, comme nous
24 l'avions prévu."

25 Voilà ce qui est dit à ce paragraphe. Madame Becker, au cours de

1 votre voyage, quelqu'un vous a-t-il accusée d'être membre de la
2 CIA ou d'être au service de la CIA?

3 R. Non.

4 Q. De fait, on savait que vous aviez... que vous avez écrit de
5 façon assez critique par rapport au rôle des Américains dans la
6 guerre du Cambodge. Est-ce exact?

7 [09.17.51]

8 R. Oui.

9 Q. Un autre journaliste américain, M. Dudman, avait été lui aussi
10 assez critique par rapport au rôle joué par les États-Unis en
11 Asie du Sud-Est, au Vietnam, et en particulier au Cambodge.
12 Est-ce exact?

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Madame l'experte, veuillez attendre.

15 Me Kong Sam Onn a la parole.

16 [09.18.25]

17 Me KONG SAM ONN:

18 Merci, Monsieur le Président.

19 Je soulève une objection par rapport à la question que vient de
20 poser le coprocurateur. Il mentionne un article, un document
21 précis? Il doit le faire..

22 M. KOUMJIAN:

23 Q. J'ai avec moi un petit ouvrage intitulé "Quarante jours avec
24 l'ennemi", document publié en 71 dans lequel l'auteur décrit sa
25 captivité - j'imagine, qu'elle a duré quarante jours. Il a été

1 capturé par les opposants au régime de Lon Nol. Et, si vous lisez
2 cet ouvrage, vous voyez qu'il s'agit de Vietnamiens, de cadres
3 khmers rouges. Est-ce exact? M. Dudman a-t-il écrit cet ouvrage?

4 [09.19.39]

5 Mme BECKER:

6 R. Oui, c'est exact. J'ai lu ce livre, c'est exact.

7 Q. Pour vous, comment traiter l'implication des États-Unis au
8 moment de l'invasion du Cambodge? Comment est abordée cette
9 question dans cet ouvrage?

10 R. Je pense que Richard Dudman a critiqué le rôle joué par les
11 États-Unis au Cambodge. Et, pour lui, c'était la suite logique de
12 l'implication des États-Unis au Vietnam.

13 [09.20.36]

14 Q. Toujours à propos de M. Dudman et de vous-même, j'aimerais en
15 savoir un peu plus sur la façon dont vous avez été choisis pour
16 ce voyage.

17 Le "Washington Post", pour lequel vous travailliez à l'époque,
18 quelle était sa position, dirais-je, parmi les autres journaux
19 américains à l'époque?

20 R. C'était très certainement l'un des journaux les plus
21 importants. C'était le journal pour le Watergate, et les enquêtes
22 ont abouti à la démission du président Nixon. C'est également le
23 journal de la capitale des États-Unis. Et, sous la direction de
24 Katharine Graham et Ben Bradlee, ça faisait vraiment partie des
25 grands journaux.

1 Q. M. Dudman à l'époque travaillait pour un autre journal, "St.
2 Louis", si je ne m'abuse. Est-ce que cela est correct?

3 [09.21.44]

4 R. Oui, le "St. Louis Post-Dispatch".

5 Q. Comment décririez-vous ce journal? Comment le qualifieriez...
6 pouvez-vous le qualifier? Comment pouvez-vous le classer parmi
7 les autres journaux aux États-Unis?

8 R. C'est un très bon journal régional. Ce n'est pas un journal
9 national. Étant donné ses longues années de service à Washington,
10 où Richard Dudman écrivait au sujet de la politique étrangère
11 américaine, eh bien, Richard avait ainsi un profil qui était
12 beaucoup plus en vue que celui du journal.

13 [09.22.35]

14 Q. Je vous remercie. Donc, page 20 (sic), ERN 00238033; page 409,
15 00638669; et en khmer: 556... 00232554, vous avez dit:
16 "Caldwell se considérait l'ami de toutes les révolutions: les
17 Vietnamiens, les Thaïs... et cambodgienne..."

18 [09.23.21]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je crois que l'on a un problème technique au niveau du système
21 d'interprétation.

22 Huissier d'audience, veuillez, s'il vous plaît, vérifier avec les
23 services techniques le bon fonctionnement des services.

24 (L'huissier d'audience s'exécute.)

25 [09.24.39]

1 Coprocurateur international, veuillez poursuivre et veuillez, s'il
2 vous plaît, répéter votre dernière question, étant donné que
3 cette dernière n'a pas pu être interprétée.

4 N'oubliez pas que... lorsque vous nommez ou citez un ERN ou un
5 document, veuillez, s'il vous plaît, le faire lentement et, si
6 possible, deux fois.

7 [09.25.06]

8 M. KOUMJIAN:

9 Je vous remercie.

10 Q. Madame Becker, je vais vous donner lecture d'une phrase très
11 brève que vous avez écrite dans votre livre, le livre intitulé
12 "Les Larmes du Cambodge", E3/20.

13 Page 420 dans la version en anglais, ERN 00238133; en français:
14 page 409, l'ERN est 00638669; en khmer: page 556, l'ERN est
15 00232554. Vous écrivez:

16 "Caldwell se considérait comme l'ami de toutes les
17 révolutionnaires: Vietnamiens, Thaïs, Cambodgiens. Il était
18 extrêmement inquiet des perspectives de guerre entre le Cambodge
19 et le Vietnam."

20 Avez-vous bien écrit cette phrase au sujet de l'homme qui a été
21 tué pendant votre visite?

22 R. C'est exact.

23 Q. Fin 78, au moment de votre visite, y avait-il un pays qui
24 était allié, allié fondamental sur le plan militaire pour le
25 Cambodge en cas d'un éventuel conflit avec le Vietnam?

1 [09.27.08]

2 R. Oui, la Chine.

3 Q. Y avait-il des Chinois à Phnom Penh à votre connaissance
4 lorsque vous étiez en visite?

5 R. Oui. En fait, et, comme je l'ai dit, la seule façon d'aller au
6 Cambodge était de passer par la Chine. Nous sommes donc venus par
7 une compagnie aérienne chinoise. L'ambassade chinoise était une
8 grande ambassade. Donc la présence chinoise dans le pays était
9 tout à fait palpable.

10 [09.27.51]

11 Q. À votre entendement de la situation, si un événement venait à
12 interrompre ou à saper les relations entre le Cambodge et la
13 Chine, comme par exemple l'assassinat d'un ressortissant chinois,
14 est-ce que cela aurait sapé les perspectives militaires du
15 Cambodge?

16 R. C'est assez hypothétique. Je ne suis pas en mesure de
17 répondre.

18 Q. Je vous remercie. Je ne voudrais pas que vous ayez à spéculer.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Veuillez vous asseoir, Coprocurateur international.

21 Kong Sam Onn a la parole.

22 [09.28.40]

23 Me KONG SAM ONN:

24 Je vous remercie.

25 J'allais justement soulever une objection par rapport à cette

1 question, mais l'expert l'a fait à ma place.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 Coprocurateur international, veuillez poursuivre.

5 [09.28.58]

6 M. KOUMJIAN:

7 J'ai le droit de poser des questions par rapport à ce qu'elle

8 peut déduire à partir des faits qu'elle connaît puisqu'il s'agit

9 d'un expert. Mais elle a répondu elle-même à cette question. Elle

10 a dit qu'elle n'était pas en mesure de répondre, ce que

11 j'apprécie.

12 Q. Je poursuis. J'aimerais que vous regardiez le document

13 E3/1171.

14 Monsieur le Président, est-ce que l'on pourrait remettre une

15 copie, un exemplaire de ce document au témoin expert? Ce sont les

16 notes.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Oui.

19 [09.30.14]

20 M. KOUMJIAN:

21 Q. Madame Becker, il s'agit donc du document E3/1171. Je vais

22 vous poser une question au sujet d'un élément qui apparaît au

23 numéro ERN.. vous voyez que le numéro ERN, c'est ce qui est en

24 haut à gauche, 00087871; en khmer, c'est 00726621; et, en

25 français, l'ERN porte le numéro 00764046.

1 Afin de remettre cet élément dans son contexte, vous pouvez

2 regarder la page précédente. L'ERN concerné est 871.

3 Est-il vrai que vous abordez votre visite en date du 6 janvier...

4 visite au barrage du 6-Janvier?

5 [09.31.39]

6 Mme BECKER:

7 R. Oui.

8 Q. Est-il vrai que vous répétez des éléments que l'on vous a

9 rapportés dans le premier paragraphe?

10 R. C'est exact.

11 Q. Qui vous a rapporté cela? Vous en souvenez-vous?

12 R. La page d'après, j'ai dit que... il parlait avec le camarade Mit

13 Chhi, 25 ans. Donc il s'agit de la page 871.

14 Q. Sur cette page 871, celle que vous avez numérotée 7 ou 17 - on

15 a un peu du mal à voir -, troisième ligne: "... a pris 2000

16 personnes pour bâtir cet ouvrage pour l'eau et 20000 personnes

17 pour construire des diguettes et des canaux..."

18 [09.33.12]

19 R. C'est exact.

20 Q. Lorsque vous avez visité le site, est-ce que les travaux

21 étaient encore en cours?

22 R. Oui, des travaux de maintenance, de réparation.

23 Q. Dans l'avant-dernier paragraphe... je vais essayer de relire vos

24 notes. Vous avez dit:

25 "Lorsque je me suis rendue sur l'ouvrage hydraulique pour prendre

1 des photos des soldats, ils sont partis en courant, emportant
2 avec eux leurs armes. Les cadres ont refusé de reconnaître que
3 c'était des soldats et ont refusé également, et plus encore, de
4 dire combien ils étaient et pourquoi ils étaient là pour garder
5 le barrage."

6 Alors est-ce que j'ai lu correctement ce que vous avez écrit dans
7 vos notes?

8 [09.34.19]

9 R. Oui.

10 Q. Donc, sur ce site de travail où il y avait apparemment des
11 milliers de personnes, il y avait aussi des soldats armés. Est-ce
12 exact?

13 R. C'est exact.

14 Q. Au cours de votre visite, vous souvenez-vous que l'on vous ait
15 dit que les personnes qui travaillaient dans les coopératives
16 étaient libres de les quitter?

17 R. Non, on ne nous a pas dit qu'ils étaient libres de quitter les
18 coopératives.

19 Q. Vous a-t-on dit quelque chose au sujet d'un système de
20 contrôle des mouvements, de la... des mouvements dont vous vous
21 souveniez?

22 [09.35.47]

23 R. Je partais ou je me promenais sans leur permission. C'est
24 pourquoi on m'a parlé des prescriptions de sécurité et du fait
25 que je devais obtenir une autorisation pour pouvoir quitter

1 l'endroit où j'étais, pour me déplacer.

2 Q. Un tout petit instant, s'il vous plaît.

3 Je vous remercie. Je poursuis. Il a été dit hier qu'une demande
4 avait été formulée de façon à vous entretenir avec Sihanouk et
5 que l'on vous avait refusé cette demande. Est-ce que c'est exact?

6 R. Oui, c'est exact.

7 [09.37.08]

8 Q. Est-ce que quelqu'un vous a dit où était Sihanouk?

9 R. On nous a dit qu'il était occupé.

10 Q. Vous avez également dit que vous souhaitiez "savoir" qui
11 étaient Hu Nim et Hou Youn. Quelle était la réponse que l'on vous
12 a donnée? Vous avez demandé à les voir, ces deux autres
13 "fantômes" aux côtés de Khieu Samphan?

14 [09.37.46]

15 R. On a ignoré ma requête.

16 Q. J'aimerais revenir à votre entretien avec Ieng Sary. On vient
17 à l'instant d'aborder les coopératives, et il y a une question
18 que j'aurais probablement dû vous poser hier.

19 Il me faudrait l'exemplaire de l'entretien avec Ieng Sary. Est-ce
20 que vous l'avez? Je crois que le témoin expert a ce document.

21 Si vous allez à la dernière page de ce document, l'entretien...

22 votre entretien avec Ieng Sary. Dernière page. Il s'agit du

23 document E3/94. ERN en anglais: 00342504; en khmer: 00578899; en

24 français: 00602002.

25 [09.39.25]

1 Vous avez posé la question suivante:

2 "C'était votre système de justice?"

3 Et la réponse est la suivante:

4 "En 1975, lors de l'évacuation des villes, nous n'avons pas
5 séparé les gens par base ou par réseau. Mais il y a eu de la
6 confusion. En 1976, nous avons commencé à diviser des personnes.
7 La confusion était grande en 1976. Même les personnes faisant
8 partie du Peuple de base depuis longtemps ont été accusées d'être
9 des agents.

10 Les premiers à avoir divisé le peuple en catégories ont été So
11 Phim et Nhim Ros. L'ordre ne venait pas d'en haut. Pol Pot n'a
12 pas ordonné la division en catégories.

13 [09.40.21]

14 Ultérieurement, lors d'une réunion des dirigeants en 1976, cette
15 division a été acceptée par les dirigeants. La décision était
16 collective. Deux ou trois s'y sont opposés, mais nous ne voulions
17 pas de scission. En tant que président, Pol Pot a résumé la
18 décision collectivement.

19 À l'époque, nous avons entériné la répartition suivante: un, les
20 personnes de la base; deux, les pauvres des villes; trois, ceux
21 qui soutenaient Lon Nol."

22 Vous souvenez-vous de cette réponse qui vous a été donnée par
23 Ieng Sary?

24 R. Oui.

25 [09.41.21]

1 Q. Lors de vos interviews de réfugiés, à l'époque du Kampuchéa
2 démocratique et après la chute du régime, lors de vos entretiens
3 avec des gens qui avaient vécu sous ce régime, avez-vous entendu
4 parler du fait que le régime aurait réparti la population en
5 différentes catégories?

6 R. Oui.

7 Q. Pendant votre voyage, quelqu'un d'autre que Ieng Sary vous
8 a-t-il parlé de cette répartition?

9 R. Oui, on en a parlé de manière générale et non idéologique.
10 Nous parlions du Peuple nouveau, Peuple ancien, les gens des
11 villes qui allaient dans les coopératives collectivisées.

12 [09.42.21]

13 Q. Lorsque des gens sont répartis en catégories, à quoi cela
14 servait-il à l'époque? Est-ce que ces gens étaient traités
15 différemment?

16 R. Oui, c'était un système de privilèges. Les membres du Peuple
17 nouveau étaient largement moins bien traités que le Peuple ancien
18 sur le plan de l'alimentation, le travail à faire, toutes sortes
19 d'autres choses. Il y avait une hiérarchie.

20 [09.43.03]

21 Q. D'après le marxisme classique - mais je ne suis pas expert -,
22 je crois savoir que les pauvres des villes, c'est le prolétariat,
23 à savoir la base du Parti communiste.

24 Et donc pourquoi, dans cette liste, à votre avis, trouve-t-on les
25 pauvres des villes après les gens du Peuple de base? Pourquoi

1 a-t-on établi une distinction en fonction de l'origine des gens,
2 à savoir la ville ou la campagne?

3 [09.43.41]

4 R. Dans ce contexte, durant les dernières années de la guerre, à
5 compter des bombardements américains, puis l'intensification de
6 la guerre entre la République khmère et les Khmers rouges, la
7 population de Phnom Penh a doublé ou triplé.

8 Et donc la population citadine n'était pas nécessairement
9 composée de citadins. La ville a été transformée. Donc, quand on
10 parle des gens qui quittent les villes pour aller à la campagne,
11 bien souvent, il s'agit de gens qui avaient été déplacés de leur
12 zone rurale pendant la guerre et qui se sont trouvés en ville
13 temporairement. Voilà pour le contexte.

14 [09.44.28]

15 Q. Vous êtes allée au Cambodge en 72 et 73. Vous avez donc été
16 témoin de l'afflux de ruraux à Phnom Penh. Est-ce exact?

17 R. Oui.

18 Q. Je suppose que ces gens venaient en ville pour diverses
19 raisons. Pourriez-vous nous parler de ces raisons? Pourquoi ces
20 gens quittaient-ils leur village pour gagner la ville de Phnom
21 Penh?

22 R. Comme je l'ai dit, le premier afflux a été causé par les
23 bombardements américains.

24 On ne saurait trop insister sur le montant de bombes qui ont été
25 larguées, le nombre de villages détruits.

1 [09.45.29]

2 À compter de la fin des bombardements, le 15 août 73, ou, en tout
3 cas, avant cette date-là, la plupart des réfugiés arrivaient
4 parce qu'ils fuyaient les bombardements et les destructions ainsi
5 causées.

6 Au cours de mes entretiens avec les réfugiés, le plus souvent,
7 ces gens évoquaient les bombardements. Ils disaient ne pas savoir
8 où loger, ne pas savoir où être en sécurité, sauf en ville.

9 Q. Vous avez dit qu'à un certain moment donné les bombardements
10 ont pris fin. Est-ce que les réfugiés ont continué d'affluer?

11 Je précise qu'il s'agit des bombardements américains.

12 [09.46.22]

13 R. La République khmère n'avait que très peu d'avions et les
14 bombardements n'étaient pas comparables à ceux des Américains. Il
15 y avait une division du pays selon la présence des armées.

16 Les Cambodgiens étaient forcés à quitter les campagnes pour les
17 villes. Des réfugiés quittaient les zones tenues par les Khmers
18 rouges. Et c'est là qu'on a commencé à comprendre qu'il y avait
19 des différences entre les zones khmères rouges. Certains
20 quittaient les zones des Khmers rouges. D'autres allaient
21 retrouver des parents. La majorité des gens fuyait simplement les
22 combats.

23 Les gens comprenaient mal ce que signifiait la ville. Ils ne
24 voulaient pas choisir de camp. Ils voulaient simplement fuir les
25 combats.

1 [09.47.23]

2 Q. Vous avez parlé des gens qui fuyaient les zones khmères
3 rouges. Vous ont-ils jamais dit pourquoi ils le faisaient?

4 R. Les témoignages les plus exhaustifs et les plus convaincants
5 figurent dans un livre publié en 73, un livre très populaire en
6 ville.

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

8 L'interprète n'a pas saisi le nom du livre.

9 Mme BECKER:

10 R. On y voit une carte du Cambodge. Je pense que c'était un
11 inspecteur des écoles. J'en ai parlé dans l'entretien avec Ieng
12 Thirith. Je pense que c'était le premier journal écrit sur la
13 période khmère rouge.

14 On y parle du manque de droits... le travail dur. Il y avait l'idée
15 que les paysans n'allaient pas être bernés comme sous le régime
16 précédent, mais c'était la première fois qu'on parlait de
17 l'ananas aux nombreux yeux qui voyaient tout.

18 Et donc il y avait l'idée que les zones étaient une sorte d'État
19 totalitaire et policier. Et ça se différenciait de la République
20 khmère.

21 [09.49.10]

22 Je le répète, c'est un des documents les plus élaborés. Quand on
23 parlait avec les réfugiés, ils évoquaient le fait que les motifs
24 de fuite n'étaient pas politiques. Ils fuyaient simplement les
25 combats.

1 M. KOUMJIAN:

2 Q. Avant la chute de Phnom Penh en avril 75, est-ce que les
3 Khmers rouges, le FUNK et le GRUNK ont diffusé par la radio des
4 appels à la population phnompenhoise? Vous le rappelez-vous?

5 R. Oui.

6 Q. Qu'était-il demandé aux gens de Phnom Penh de faire?

7 R. Juste avant avril 75?

8 Q. Pendant la guerre, à n'importe quel moment avant avril 75. Si
9 vous n'êtes pas sûre, pas de problème.

10 [09.50.29]

11 R. Si je pose la question, c'est parce qu'il y avait souvent des
12 appels qui étaient diffusés. En général, l'idée, c'était qu'il
13 fallait se soulever contre la République khmère.

14 Les premiers appels ont été diffusés au nom du prince Sihanouk.

15 Ils ont été très efficaces. Le prince Sihanouk demandait aux
16 gens, surtout dans les campagnes, de soutenir le Front. Et cela a
17 été efficace. Ces appels étaient diffusés constamment pendant la
18 guerre.

19 Q. Était-il demandé aux Phnompenhois de quitter la ville?

20 R. Je n'en sais rien.

21 Q. Vous avez cité Norodom Sihanouk, qui à l'époque était prince.

22 J'ai des questions à vous poser sur feu le roi Norodom Sihanouk.

23 En tant que journaliste ayant écrit sur le Cambodge, avez-vous
24 étudié la remarquable vie de Norodom Sihanouk?

25 R. Oui.

1 Q. L'avez-vous jamais vu en personne?

2 R. Oui.

3 Q. Pourriez-vous nous décrire vos contacts avec cette personne?

4 [09.52.05]

5 R. Après janvier 79, quand je l'ai rencontré pour la première
6 fois, eh bien, je l'ai interviewé bien des fois aux États-Unis
7 durant cette période, dans les années 80, quand il était membre
8 de la coalition du Kampuchéa démocratique opposée à l'occupation
9 vietnamienne. J'ai écrit des articles sur nos entretiens.

10 Je l'ai vu brièvement ici, à Phnom Penh, également, après son
11 retour, après l'Accord de paix établi moyennant l'implication de
12 l'ONU et après également les élections.

13 [09.52.54]

14 Q. J'ai à présent quelques extraits de votre livre à vous citer.
15 Ces passages portent sur le roi Sihanouk. Je vous demanderai d'y
16 réagir, d'apporter des précisions.

17 Document E3/20. "When the War Was Over", premier passage, en
18 anglais: 00238046, c'est la page 433; en français: 00638681,
19 c'est la page 422; et en khmer: 00232570, et la page suivante,
20 c'est la page 572 ainsi que la page 573.

21 Je vais vous citer:

22 "Deux jours avant que les Vietnamiens ne prennent Phnom Penh,
23 Sihanouk fut libéré de son assignation à résidence, apparemment
24 sur l'insistance des Chinois.

25 Le prince et sa femme Monique, ce qui restait de la famille et

1 quelques amis furent d'abord conduits à Pol Pot, qui dit à
2 l'ancien monarque: 'Il est temps que vous nous aidiez sur le plan
3 diplomatique. Nous sommes en grande difficulté.'
4 [09.54.26]
5 Sihanouk accepta sans hésiter et se rendit à Pékin, où il tint
6 une conférence de presse record de six heures.
7 Il parla des trois années de résidence surveillée pendant
8 lesquelles il n'avait dormi que trois heures par nuit, arpenté
9 les pièces du petit appartement qu'on lui avait installé dans le
10 palais royal, préparé lui-même ses repas et écouté les radios
11 étrangères.
12 Pendant les deux premières années, Sihanouk et son entourage ne
13 virent personne en dehors de Khieu Samphan.
14 La dernière année, 1978, le prince fut promené chaque mois à
15 travers la campagne pour remonter le moral des paysans en
16 prévision de l'invasion vietnamienne."
17 Voici ma première question: qui avait assigné Sihanouk à
18 résidence durant trois ans?
19 [09.55.36]
20 R. Les dirigeants du gouvernement du Kampuchéa démocratique.
21 Q. Vous avez aussi parlé de la session de l'Assemblée générale
22 des Nations Unies de 75. Vous le faites à la page suivante, 205
23 et 206 en anglais, ERN 00237910 et 11; en français: 00638469,
24 c'est la page 207 et la page 208; et en khmer: 00232273, pages
25 275 et 76. Je vais vous citer:

1 "Suivant Ieng Sary, qui était arrivé plus tôt en tant que
2 ministre des Affaires étrangères, Sihanouk s'en est bien tiré. Il
3 répéta en toute connaissance de cause les mensonges que Sary
4 avait débités à l'ONU. L'évacuation s'était déroulée sans
5 effusion de sang. Les témoignages de réfugiés sur l'exécution
6 massive d'anciens officiers étaient sans fondements. La
7 révolution était autosuffisante. Elle n'avait pas besoin d'aide
8 de l'étranger."

9 [09.57.24]

10 Ensuite, à la page suivante:

11 "Sa mission accomplie, Sihanouk quitta New York et annonça qu'il
12 effectuerait une tournée dans onze pays, comme l'Albanie, la
13 Somalie, la République arabe du Yémen, avant de rentrer au
14 Cambodge.

15 Les Cambodgiens qui lui avaient servi de collaborateurs à Pékin
16 pendant ses années d'exil décidèrent d'abandonner la partie. En
17 privé, le prince les avait avertis des dangers qu'ils courraient,
18 et ils se réfugièrent en France.

19 À Paris, ils démentirent toutes les déclarations de Sihanouk à
20 l'ONU sur les Khmers rouges. Ils affirmèrent que les nouveaux
21 révolutionnaires avaient jeté aux oubliettes le programme libéral
22 promis pendant la guerre, qu'ils craignaient que les témoignages
23 des réfugiés ne soient vrais et qu'ils avaient peur de rentrer à
24 Phnom Penh."

25 Avez-vous effectivement écrit cela au sujet du prince Sihanouk?

1 [09.58.41]

2 R. Oui.

3 Q. Je vais vous interroger plus en détails, mais, avant ça,
4 j'aimerais citer une autre partie. C'est la page 445 en anglais,
5 ERN 00238158; en khmer: 00232579.

6 "Sa femme, la princesse Monique, a dit simplement qu'elle ne
7 rentrerait jamais au Cambodge. Le lendemain matin, le prince est
8 éveillé paniqué. Dans un geste maladroit, il a passé une note à
9 l'ambassadeur américain à l'ONU en demandant l'"exil" politique.
10 L'ambassadeur Young a consulté ses supérieurs du Département
11 d'État à Washington et a fait donner des ordres pour que le
12 prince soit admis à l'hôpital de Lenox Hill. Ensuite, Young lui a
13 dit que c'était peut-être une erreur que de choisir l'exil.
14 Richard Holbrooke, assistant Secrétaire d'État, a dit que
15 Sihanouk perdrait sa position de dirigeant s'il optait pour
16 l'exil aux États-Unis."

17 Cet incident au cours duquel le prince Sihanouk a parlé pour la
18 première fois aux Nations Unies, s'exprimant en termes favorables
19 au sujet des Khmers rouges et répétant en bonne partie les propos
20 de Ieng Sary... et ensuite, Sihanouk a demandé l'asile. Est-ce que
21 vous êtes au courant de cet incident?

22 [10.00.39]

23 R. C'était de notoriété publique. J'ai simplement fait un travail
24 de journaliste.

25 Q. Savez-vous qui a écrit le discours lu par le prince Sihanouk à

1 l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de janvier 1979?

2 R. Non.

3 Q. À l'époque, savez-vous combien d'enfants et petits-enfants
4 avait le prince Sihanouk? Avait-il des enfants ou des
5 petits-enfants?

6 R. Oui.

7 [10.01.28]

8 Q. Savez-vous si ses enfants, petits-enfants ou autres proches se
9 trouvaient au Kampuchéa démocratique lorsque le prince Sihanouk
10 s'est rendu à New York pour s'exprimer devant l'Assemblée
11 générale?

12 R. Oui.

13 Q. Lorsque le prince Sihanouk était à New York devant l'Assemblée
14 générale, savez-vous s'il savait lui-même si ses enfants,
15 petits-enfants, si ses proches étaient encore en vie ou s'ils
16 étaient morts?

17 [10.02.12]

18 R. Pendant le dîner dont je parle, au cours duquel j'ai parlé
19 avec Monique et le prince Sihanouk, il a effectivement parlé de
20 la vie au Cambodge, mais nous ne sommes pas entrés dans les
21 détails.

22 Q. Avant son départ pour New York, si j'ai bien compris, il vous
23 a dit qu'il était assigné à domicile et que sa seule ouverture
24 sur le monde extérieur, c'était Khieu Samphan et une radio?

25 R. Oui, c'est exact.

1 Q. Avez-vous appris par la suite combien d'enfants et
2 petits-enfants de Norodom Sihanouk avaient été assassinés pendant
3 le régime du Kampuchéa démocratique?

4 R. Oui, je sais que certains ont été tués.

5 [10.03.20]

6 Q. Vous avez écrit, page 478 de votre livre: 00238191; en khmer:
7 0023262618 (phon.), page 620; et, apparemment, il n'y a pas de
8 traduction française alors que, je crois, la demande avait été
9 faite.

10 Vous avez parlé, donc, de cet entretien. Vous avez dit que:

11 "Sihanouk avait indiqué qu'il avait réalisé que les Vietnamiens
12 voulaient se retirer du Cambodge, que l'holocauste... le nouvel
13 holocauste khmer rouge était inévitable."

14 Et, à la page suivante, vous avez cité Sihanouk disant:

15 "Que cela signifie-t-il si les troupes vietnamiennes se retirent...
16 si l'on autorise un... la clique génocidaire de Pol Pot à revenir,
17 à massacrer à nouveau le peuple cambodgien?"

18 [10.04.41]

19 Voilà la question qui a été posée au prince Sihanouk. Voilà ce
20 que le prince Sihanouk a dit. Alors, dans les années 80, vous
21 a-t-il parlé de l'aspect "droits de l'homme"? Vous a-t-il parlé
22 de la façon dont les Khmers rouges avaient traité le peuple
23 cambodgien?

24 R. Oui.

25 Q. Et qu'a-t-il dit des Khmers rouges?

1 R. Il n'était pas très cohérent. Parfois, il parlait du régime
2 génocidaire, comme il l'a fait dans cette citation. Mais,
3 parfois, il parlait du fait qu'il était nécessaire de collaborer
4 avec eux.

5 Q. Y a-t-il vraiment incohérence ici? Dans les années 80, le
6 prince Sihanouk a-t-il nié les exécutions des Khmers rouges, les
7 assassinats perpétrés, les violations des droits de l'homme?
8 [10.06.14]

9 R. Pas pour autant que je m'en souviene.

10 Q. Je passe à autre chose, très brièvement. J'aimerais parler des
11 Vietnamiens, les victimes vietnamiennes des Khmers rouges.
12 Vous avez écrit, la page 202... ERN 00237947, page 242; en
13 français: 00638502, page 222; et en khmer: 00232320, page 322:
14 "Une nouvelle directive a été adoptée mi-77. Il s'agissait de
15 tuer d'autres catégories de personnes: les Vietnamiens et les
16 personnes d'ascendance vietnamienne. À l'époque, on avait appris
17 à connaître l'histoire des Cambodgiens... et on devait se
18 débarrasser du sang vietnamien, y compris chez les Kampuchéa
19 Krom."

20 Pourriez-vous nous dire qui était Sisopha?

21 R. Elle était une membre de la famille May.

22 Q. L'avez-vous interrogée à une ou plusieurs reprises?

23 R. Oui, à plusieurs reprises.

24 Q. Si j'ai bien compris, il s'agissait d'une personne
25 d'ascendance Kampuchéa Krom?

1 R. Oui.

2 Q. Était-elle née au Cambodge?

3 R. Je crois que oui. Je n'en suis pas certaine, mais je crois que
4 oui.

5 Q. J'aimerais maintenant vous parler des Cham. Vous êtes... vous
6 avez habité au Cambodge entre 72 et 74. Vous y êtes revenue par
7 la suite. Pourriez-vous nous parler des Cham au Cambodge?

8 [10.09.07]

9 R. Les Cham étaient une minorité musulmane. Lorsque j'étais au
10 Cambodge dans les années 70, j'ai vu qu'il y avait une
11 discrimination raciale à l'encontre des Cham. On disait qu'ils
12 étaient paresseux. Il y avait beaucoup de préjugés à l'endroit
13 des Cham.

14 Les Indonésiens et d'autres souhaitaient les protéger pendant la
15 guerre. Et, sous le régime du Kampuchéa démocratique, ils ont été
16 la cible... des personnes ciblées.

17 Q. À Phnom Penh ou dans le reste du pays, pouvait-on facilement
18 reconnaître un Cham?

19 R. On pouvait les reconnaître à leurs vêtements. Les hommes
20 portaient des vêtements différents. Les femmes portaient des
21 foulards. Et, bien sûr, il y avait des mosquées.

22 Q. Avaient-ils un couvre-chef différent?

23 R. Oui, les femmes étaient voilées et les hommes portaient un
24 petit chapeau.

25 Q. Les hommes avaient-ils des barbes pour la plupart?

1 R. Oui.

2 [10.10.52]

3 Q. À la page 251 de votre ouvrage, vous avez écrit...

4 Il s'agit de l'ERN 00237956; en français: 00638511; et en khmer:
5 00232332.

6 Vous avez écrit que la politique des Khmers rouges avait eu un
7 "impact très fort sur les Cham musulmans. Ces personnes exotiques
8 étaient discriminées par deux fois... ou sur deux plans. Ils ne
9 pouvaient être absorbés dans une société bouddhiste et khmère."

10 [10.11.42]

11 Page 252:

12 "Ils étaient considérés comme des combattants féroces. La
13 majorité des Cham avait rejoint les forces khmères rouges, et ce
14 jusqu'en 73.

15 En 73, à l'inauguration des coopératives, les communistes ont
16 déclaré que les Cham... que le mode de vie cham était
17 contre-révolutionnaire.

18 Après la victoire des Khmers Rouges, les attaques contre les Cham
19 devinrent ouvertes et systématiques. Les chefs religieux et
20 politiques de la minorité cham furent pourchassés et massacrés.
21 Les mosquées furent détruites ou profanées, transformées comme
22 des pagodes en greniers, porcheries ou prisons. On brûla les
23 exemplaires du Coran. Les écoles cham furent fermées, comme
24 d'ailleurs toutes les autres écoles."

25 [10.13.01]

1 Un peu plus bas, pages 250 à 251... je poursuis sur la même page:
2 "Les règles auxquelles chaque Cambodgien a dû se plier après la
3 victoire eurent des conséquences encore plus désastreuses pour
4 les Cham, qui furent contraints de choisir entre leur foi, leur
5 identité et la vie.
6 Ils durent renoncer à leurs nom et prénom, se choisir de nouveaux
7 noms khmers. Pour avoir l'air khmer, ils coupèrent leurs cheveux,
8 rasèrent leur barbe. Ils portèrent des vêtements qui achevèrent
9 de les priver de leur identité. Pour les mettre à l'épreuve, on
10 les forçait à manger du porc sous la menace d'une arme.
11 Les familles cham furent elles aussi brisées pour empêcher les
12 adultes de transmettre leur culture aux enfants, qui furent
13 envoyés dans les foyers avec les enfants khmers ou bien dans des
14 brigades mobiles de jeunes.
15 [10.14.09]
16 Mais les Cham se rebellèrent. Des villages entiers prirent les
17 armes et furent exterminés par les Khmers rouges. Des villages
18 qui n'avaient pas ouvertement protesté furent quand même rasés
19 par des cadres pleins de zèle. Aucune communauté cham ne fut
20 épargnée. Les Cham furent dispersés dans des villages à
21 prédominance khmère et contraints à s'intégrer. Dans certaines
22 coopératives, l'on força les Cham à manger du porc. Les Cham ne
23 pouvaient parler leur langue ni pratiquer leur croyance."
24 Pendant vos recherches, avez-vous parlé à des Cham?
25 M. LE PRESIDENT:

1 Madame l'experte, veuillez attendre, s'il vous plaît.

2 Me Koppe a la parole.

3 [10.15.14]

4 Me KOPPE:

5 Je trouve que le sujet est fascinant. Il y a beaucoup à dire à ce
6 sujet, mais je me souviens de l'e-mail qui nous a été envoyé par
7 le juriste hors classe. On nous a demandé de nous concentrer sur
8 quelques sujets bien précis. Et le traitement des Cham n'a pas
9 été mentionné dans ces différents sujets. Quoique le sujet ne me
10 pose pas problème en soi... mais est-il vraiment pertinent par
11 rapport à cet e-mail? Qu'en pensez-vous?

12 (Discussion entre les juges)

13 [10.18.13]

14 M. LE PRESIDENT:

15 Je donne la parole à la juge Fenz pour qu'elle précise les choses
16 à l'intention des parties.

17 La juge Fenz a la parole.

18 Mme LA JUGE FENZ:

19 Cet e-mail a été envoyé précisément pour éviter que l'experte ne
20 reste à la barre pendant des semaines.

21 Cela dit, le traitement accordé aux Cham fait partie du deuxième
22 procès dans le dossier n° 2.

23 Aux fins de l'évaluation des faits, nous souhaiterions donc que
24 l'on se concentre sur les thèmes abordés dans le mail.

25 Et nous voudrions maintenant savoir... nous nous tournons vers le

1 coprocurateur: nous voudrions savoir s'il a beaucoup d'autres
2 questions à poser à ce sujet ou pas?

3 [10.19.07]

4 M. KOUMJIAN:

5 Je peux terminer en cinq minutes ou moins.

6 Mme LA JUGE FENZ:

7 Dans ce cas, vous pouvez garder cette question à l'esprit, poser
8 des questions sur ce thème... par souci d'équilibre, vous pourrez
9 le faire également à votre tour.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 La coavocate principale pour les parties civiles a la parole.

12 [10.19.35]

13 Me GUIRAUD:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Très, très rapidement. Dans les cinq points de l'e-mail qui nous
16 a été adressé, il y a les politiques du CPK concernant le
17 traitement des groupes spécifiques. Et nous avons l'impression
18 que, dans les groupes spécifiques, les questions sur les Cham
19 pourraient naturellement être incluses.

20 Donc je voulais simplement vous donner cet élément de contexte
21 parce que, pour nous, les Cham faisaient partie des cinq points
22 sur lesquels vous nous aviez invités à travailler en vue de
23 l'audition de Mme Becker.

24 [10.20.06]

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Merci. Merci pour votre remarque, Maître.

2 Nous allons à présent faire une petite pause et nous nous

3 retrouverons à 10h30.

4 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'experte pendant

5 la pause. Veuillez à ce qu'elle soit de retour dans le prétoire à

6 10h30.

7 Suspension de l'audience.

8 (Suspension de l'audience: 10h20)

9 (Reprise de l'audience: 10h38)

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

12 La Chambre va à nouveau donner la parole au coprocureur

13 international pour qu'il poursuive son interrogatoire de

14 l'expert.

15 Veuillez, s'il vous plaît, répéter votre dernière question.

16 La Chambre aimerait également vous rappeler à nouveau que lorsque

17 vous lisez une citation ou un extrait de document, il est

18 important de le faire lentement.

19 [10.39.31]

20 M. KOUMJIAN:

21 Monsieur le Président, je vous remercie.

22 Q. Madame Becker, avez-vous parlé à des Cham avant 1979 et depuis

23 1979?

24 Mme BECKER:

25 R. Oui.

1 Q. Et où avez-vous procédé à ces entretiens?

2 R. Ici, au Cambodge.

3 Q. Nous avons vu précédemment, dans le document E3/1156, rapport
4 de votre visite, que vous aviez demandé à vous entretenir avec
5 des Cham. Vous a-t-on donné une telle possibilité pendant votre
6 voyage de 1978?

7 [10.40.36]

8 R. Non.

9 Q. Pendant votre voyage, avez-vous vu une mosquée ou des
10 mosquées?

11 R. Non.

12 Q. D'ailleurs, pendant votre voyage, avez-vous vu des églises
13 chrétiennes?

14 R. Non. À vrai dire, celle que je connaissais le mieux, la
15 cathédrale française, au coin de là où j'habitais, à l'hôtel,
16 avait été complètement détruite.

17 Q. Pour que le procès-verbal soit clair, c'est donc à Phnom Penh.
18 Pourriez-vous nous donner davantage de détails sur son
19 emplacement?

20 R. C'était dans l'angle du... de l'hôtel qui aujourd'hui s'appelle
21 le Raffles. C'était une grande cathédrale. Elle faisait face "à
22 le" Phnom. Donc on regarde ça... c'était sur Monivong et ça donnait
23 sur la rivière.

24 [10.42.01]

25 Q. Je vous remercie. Page 226 de votre livre, en anglais, l'ERN

1 est 002337931 (sic); en français: page 208, 00638488; en khmer:
2 00232301. Vous dites:
3 "L'élimination de la famille comme unité significative de la
4 société constitua une autre mesure essentielle. Outre la création
5 de trois catégories constitutionnelles de citoyens - ouvriers,
6 paysans et soldats -, les Khmers rouges établirent d'autres
7 catégories artificielles, composant finalement un nouveau système
8 de classes non orthodoxe qui subordonnait la famille en la niant.
9 Ces catégories redéfinissaient les identités et les attitudes,
10 remplaçaient l'attachement à la famille par la loyauté à l'égard
11 de la révolution - ou, du moins, les Khmers rouges l'espéraient."
12 Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendiez par là,
13 lorsque vous dites que les Khmers rouges ont éliminé la famille
14 en tant qu'unité significative de la société?
15 [10.43.59]
16 R. Cela voulait dire que les familles ne vivaient plus
17 automatiquement ensemble. Très jeunes, les enfants étaient
18 séparés des parents. Cela voulait dire qu'on décourageait les
19 enfants de voir leurs parents comme une figure d'autorité.
20 C'était plutôt les cadres khmers rouges qui jouaient ce rôle de
21 figure d'autorité.
22 Ça veut dire aussi qu'un couple marié ne vivait pas
23 nécessairement ensemble, loin de là. Il pouvait être divisé.
24 Cela voulait dire que tout ce qui fait qu'une famille reste
25 ensemble, à savoir que les parents éduquent leurs enfants... toutes

1 les autorités parentales sont données à l'État. Éducation,
2 alimentation, vêtements; tout cela au bout du compte.

3 [10.44.55]

4 Les enfants pouvaient s'opposer aux parents dès lors que cela
5 était exigé d'eux en application des règles.

6 Q. En quoi cela différait-il de la situation dont vous avez été
7 témoin en 62 et... 72 et 74 au Cambodge?

8 R. C'est le jour et la nuit. Pour les Cambodgiens, la famille est
9 très importante. Les pères passaient beaucoup de temps avec leurs
10 enfants, comme ce n'est pas le cas dans nos sociétés. Il y avait
11 tout un réseau familial: les frères, les cousins. Et, là,
12 différentes responsabilités étaient réparties. La famille était
13 le centre de la société.

14 Comme je l'ai remarqué dans le cas de Ieng Thirith, dès qu'elle a
15 pu le faire, elle a rassemblé sa famille. C'est donc quelque
16 chose de très profond.

17 [10.46.06]

18 Q. J'ai oublié de poser une question sur les Cham: en 78, au
19 cours de votre visite, vous vous êtes rendue à Kampong Cham.

20 Est-ce exact?

21 R. Oui.

22 Q. Vous avez emprunté la rivière?

23 R. Je pense que oui.

24 Q. Durant ce voyage... je reformule: environ combien de miles ou
25 kilomètres avez-vous parcouru au cours de ce voyage?

1 R. Je pense avoir indiqué par écrit 2000. Comme je l'ai dit, nous
2 avons passé énormément de temps dans des voitures ou à bord de
3 bateaux.

4 Q. Durant tous ces déplacements, combien de personnes avez-vous...
5 vêtues de la façon qui caractérise les Cham, par exemple leur
6 couvre-chef ou autres vêtements? Vous en souvenez-vous?

7 [10.47.30]

8 R. Aucune personne.

9 Q. J'aimerais vous interroger sur un passage qui figure à la page
10 281 de votre livre. En anglais, les ERN sont les suivants:

11 00237986; en français: 00638540; et en khmer: 00232370.

12 En juillet 77, il y a eu le premier vrai massacre dans des
13 coopératives de... Komphot. Je vais citer:

14 "Avant, ils emmenaient uniquement la personne soupçonnée de
15 quelque chose, mais pas toute la famille. Ce massacre des
16 nouveaux et des anciens faisait que toute la famille était
17 emmenée; tous les enfants, même les nourrissons. Plusieurs
18 familles étaient emmenées en une seule fois. Nous ignorions
19 pourquoi."

20 Premièrement, qui était Komphot?

21 [10.49.20]

22 R. Mey Komphot était un banquier que j'avais très bien connu sous
23 la République khmère. Je raconte son histoire dans le livre.

24 C'est de lui que je parle en premier dans le livre. C'était un
25 banquier très instruit. Il avait été formé au Canada et en

1 France. Il figurait parmi ceux qui croyaient que les Khmers
2 rouges allaient apporter un bon gouvernement.

3 Je l'ai interrogé abondamment après 79.

4 [10.50.10]

5 Q. Il dit que même des nourrissons étaient tués.

6 Et j'aimerais ici vous citer un extrait d'un document, E2133, ERN
7 00242285; en khmer, l'original: 00006728.

8 C'est une liste de dix-huit noms. Les deux derniers sont en... sont
9 indiqués... il est indiqué entre parenthèses "(Femme)". "Nombre
10 total de prisonniers, y compris 160 enfants, écrasés par le frère
11 Sre: 178 personnes au total". Donc 18 noms figurent ici... 160
12 enfants sur 178 personnes.

13 Vous avez mené des recherches sur la période khmère rouge. En
14 cette qualité, comment pouvez-vous expliquer qu'ils aient tué des
15 enfants?

16 [10.51.40]

17 R. Je peux répéter la rationalisation qui était faite. Tout le
18 monde était accusé de faire partie d'un réseau. À mesure que les
19 tueries se sont multipliées, il y a eu une explosion du nombre de
20 réseaux. Au départ, c'était seulement les adultes qui étaient en
21 lien avec d'autres adultes et, au bout du compte, les réseaux
22 incluait toute la famille.

23 Voilà l'idée sous-jacente. Et, cela dit, c'est tout à fait
24 irrationnel.

25 Q. Au début de votre déposition, on a dit qu'en plus de votre

1 livre "When the War Was Over", "Les Larmes du Cambodge", vous
2 aviez rédigé un petit ouvrage qui s'appelle "Bophana".
3 Pourriez-vous nous en parler?

4 R. Son histoire est décrite dans "When the War Was Over". Quand
5 je suis allée pour la première fois consulter les archives de
6 Tuol Sleng, j'étais à la recherche d'une victime que j'aurais pu
7 connaître quand je vivais dans le pays. Souvent, les femmes sont
8 ignorées par l'histoire.

9 Je me suis entretenue avec le formidable archiviste du musée. Je
10 lui ai demandé à voir le dossier de Bophana.

11 [10.53.18]

12 Ces gens étaient enthousiastes parce que c'était leur dossier
13 favori. C'est l'histoire d'une remarquable fille, qui était très
14 courageuse. Le dossier contient les lettres d'amour qu'elle avait
15 adressées à son mari, qui était cadre.

16 Quoi qu'il en soit, l'histoire racontée au milieu du livre a
17 attiré l'attention d'un jeune réalisateur, Rithy Panh. Je lui ai
18 demandé s'il pouvait tourner un documentaire sur la... il m'a
19 demandé s'il pouvait faire un documentaire. J'ai dit oui, ça peut
20 être fait gratuitement. Il a fait ce documentaire appelé "Une
21 tragédie cambodgienne", en khmer et en français.

22 [10.53.59]

23 Il est tombé amoureux d'elle, lui aussi. Et, à présent, ce film
24 est diffusé deux fois par jour à Tuol Sleng.

25 Et le Centre d'archives Bophana, qu'il a cofinancé pour

1 reconstituer l'histoire audiovisuelle du pays, pour recueillir
2 tous les films, toutes les photos..
3 Le gouvernement cambodgien a collaboré. Le gouvernement français
4 aussi. Et il a baptisé ce centre du nom de Bophana.

5 [10.54.30]

6 Et les gens, vu sa célébrité, ont voulu qu'il y ait un petit
7 livre sur elle. Et j'ai donc écrit ce livre uniquement pour un
8 public cambodgien en français, anglais, khmer. C'est publié par
9 le "Cambodia Daily".

10 Q. Vous dites avoir examiné son dossier à Tuol Sleng. Que
11 contenait son dossier? Quelle était sa taille? De quoi se
12 composait-il?

13 R. C'était le plus gros dossier de ces archives. Elle avait été
14 gardée en détention plus longtemps que la plupart des autres.

15 D'après son dossier, elle a été torturée. C'est une femme très
16 attrayante. Il a été dit qu'elle avait été victime de sévices
17 sexuels. Elle a fait plusieurs aveux.

18 Son mari aussi a été amené sur place. On lui a aussi infligé des
19 mauvais traitements.

20 [10.55.31]

21 C'est le scénario habituel: la biographie, les aveux. Elle a été
22 contrainte à dire qu'elle faisait partie de réseaux, ce qui a
23 donné lieu à d'autres exécutions.

24 C'est la série de lettres qui a donné vie à son histoire. C'est
25 un des rares carnets écrits à l'époque et consignants les

1 sentiments de l'auteur. Ce qui frappe à la lecture de ces
2 documents, c'est la profondeur de ses sentiments, sa capacité à
3 les décrire en tant que femme cambodgienne de l'époque. Il avait...
4 il y a des références à des contes romantiques français, des
5 allusions aussi au Ramayana. Et, à la fin, elle se baptise
6 elle-même Sitha. En khmer, elle est la Sitha pour son mari. C'est
7 une histoire extraordinaire.

8 [10.56.30]

9 C'est une pile qui fait cette taille. Comme je l'ai dit, les deux
10 dames archivistes étaient enthousiastes que quelqu'un s'enquiert
11 finalement du dossier de Bophana.

12 Q. Avez-vous pu savoir comment elle avait été amenée à Tuol
13 Sleng?

14 R. Elle et son mari ont essayé de voir s'ils pouvaient vivre
15 ensemble. Ils se sont fait passer en secret des lettres.
16 Lui essayait d'obtenir l'autorisation de se déplacer. Dans son
17 village, il y avait des jaloux. Il y avait des soupçons. Donc ils
18 ont été pincés. Parce qu'ils voulaient vivre ensemble,
19 principalement, et parce qu'ils voulaient contourner les règles,
20 ils ont été amenés sur place et tous deux ont été exécutés à Tuol
21 Sleng.

22 [10.57.40]

23 Q. En conclusion, j'ai quelques questions. Et je reviens ici à
24 nos discussions au sujet des Khmers rouges, y compris surtout
25 Ieng Thirith, qui disait que les Vietnamiens étaient derrière la

1 coopération américaine.

2 Page 435 de votre livre - ERN 00238148 en français (phon.)...

3 00238148; je n'ai pas l'ERN khmer -, vous écrivez ceci:

4 "Brzezinski a dit: 'J'encourage les Chinois à soutenir Pol Pot.

5 J'ai encouragé les Thaïs à aider le Kampuchéa démocratique. La

6 question était de savoir comment aider le peuple cambodgien. Pol

7 Pot était une abomination. Nous n'aurions jamais pu le soutenir,

8 mais la Chine pouvait le faire.'."

9 Vous faites allusion à un certain Brzezinski. De qui s'agit-il?

10 [10.59.31]

11 R. Zbigniew Brzezinski était le conseiller du président Jimmy

12 Carter pour la sécurité.

13 Q. Il dit que les États-Unis ont encouragé la Chine après 79 à

14 soutenir les forces khmères rouges sur le plan militaire. Que

15 pouvez-vous en dire?

16 R. Tout porte à croire que c'est le cas puisque ça été dit au

17 cours d'une interview enregistrée. Les États-Unis ont joué un

18 rôle fondamental lors de la création de cette alliance entre les

19 Khmers rouges, Sihanouk et Son Sann, l'ancien Premier ministre.

20 Les trois avaient des partisans ainsi que des militaires le long

21 de la frontière thaïlandaise. C'est devenu une entité

22 politico-militaire, ce qui a permis au Kampuchéa démocratique de

23 nouer une alliance avec, à la tête de cette alliance, Sihanouk.

24 Et ainsi le Kampuchéa démocratique a pu conserver son statut de

25 représentant du Cambodge aux Nations Unies, entre autres choses.

1 [11.00.59]

2 Q. Il dit que Pol Pot est une "abomination". Dès lors pourquoi
3 est-ce que les États-Unis étaient prêts à l'époque à encourager
4 d'autres à soutenir les forces de Pol Pot, alors même que
5 l'intéressé était au courant des antécédents affreux de Pol Pot?

6 R. Le Cambodge est devenu la principale "pièce" à régler dans la
7 Guerre froide. Les États-Unis ont pris le parti de la Chine
8 contre l'Union soviétique. Celle-ci soutenait le Vietnam. Les
9 États-Unis soutenaient la Chine qui soutenait le Kampuchéa
10 démocratique.

11 Ensuite, dans ce contexte, comme je l'ai dit, les États-Unis
12 avaient une rancœur envers le Vietnam.

13 [11.02.05]

14 Après l'invasion vietnamienne du Cambodge et après l'occupation
15 du Cambodge, les États-Unis ont joué un grand rôle pour ce qui
16 était de convaincre l'Europe d'accepter un embargo contre le
17 Cambodge.

18 Beaucoup d'entre nous avons écrit contre cela puisqu'à l'époque
19 le Cambodge venait de se remettre de l'époque khmère rouge. Et,
20 pendant une décennie, cela a largement limité la possibilité
21 d'une aide humanitaire et alimentaire pour le Cambodge. À
22 l'époque, c'était l'embargo le plus strict du monde.

23 Et l'embargo contre le Vietnam a aussi été renforcé.

24 [11.02.52]

25 M. KOUMJIAN:

1 J'en ai terminé. Je vais céder la parole à mes confrères de la
2 partie civile.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Merci.

5 La coavocate principale pour les parties civiles a maintenant la
6 parole.

7 [11.03.12]

8 INTERROGATOIRE

9 PAR Me GUIRAUD:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Bonjour, Madame Becker. Je m'appelle Marie Guiraud. Je suis
12 avocate du collectif des parties civiles. Et nous avons dix
13 représentants des parties civiles dans la salle aujourd'hui qui
14 viennent des provinces de Takéo et de Svay Rieng.

15 Q. Je voulais commencer mes questions, Madame l'expert, en
16 revenant sur un document qui a été évoqué ce matin par mon
17 confrère du Bureau du procureur et qui fait état des différentes
18 demandes qui ont été les vôtres quand vous êtes arrivée en
19 décembre 1978 au Kampuchéa démocratique.

20 [11.03.51]

21 Ce document, c'est le document E3/1156. ERN en khmer: 0032944;
22 ERN en français: 00807143; ERN en anglais: 00524508.

23 Dans les neuf demandes que vous formulez au début de votre séjour
24 au Kampuchéa démocratique, il est indiqué, en numéro 7: "Se
25 renseigner sur le recrutement de l'armée." Est-ce que vous vous

1 souvenez avoir fait cette demande particulière de vous renseigner
2 sur le recrutement de l'armée?

3 [11.04.55]

4 Mme BECKER:

5 R. Oui.

6 Q. Pouvez-vous dès lors nous expliquer pourquoi vous avez fait
7 cette requête? Quelles étaient les informations dont vous
8 disposiez à l'époque sur le recrutement de l'armée? Et quelles
9 sont les informations que vous avez réunies lors de votre voyage
10 et lors des différentes interviews que vous avez menées?

11 [11.05.23]

12 R. Nous savions plus ou moins qu'il y avait un problème par
13 rapport à l'armée, notamment en raison des purges dans ces
14 différentes zones. Mais, lorsque nous sommes arrivés au Cambodge,
15 Heng Samrin et Hun Sen avaient déjà rejoint les Vietnamiens pour
16 préparer ce qui allait être le plan d'invasion vietnamien.

17 [11.06.03]

18 Il y avait déjà eu une guerre. Il y avait déjà eu beaucoup de
19 soldats qui avaient fui les purges, beaucoup de pertes parmi les
20 soldats. Alors il fallait se poser la question de qui allait être
21 recruté, qui allait pouvoir intervenir dans cette bataille qui
22 s'annonçait très difficile avec le Vietnam.

23 [11.06.23]

24 Q. Je vous remercie, Madame l'expert. Pour vous faire rebondir
25 sur vos précédentes déclarations, avez-vous eu des informations

1 lors de votre voyage ou lors des entretiens que vous avez menés
2 sur la façon dont il a été remédié aux pertes? Et qui était
3 recruté dans l'armée?

4 R. Il s'agissait davantage d'informations indirectes que
5 directes. Et, sur le front de l'Est, il semblait qu'il y avait
6 des soldats vraiment très, très jeunes. J'ai pris quelques photos
7 car l'on pouvait voir... c'était à vue d'œil qu'ils étaient très
8 jeunes.

9 [11.07.19]

10 Q. Est-ce que vous pouvez nous indiquer quand... quand vous avez
11 indiqué qu'il s'agissait de soldats particulièrement jeunes, que
12 vous avez donc vus et que vous avez photographiés, est-ce que
13 vous pouvez donner une indication à la cour sur l'âge, selon vous
14 et selon vos propres observations, des soldats, si vous le
15 pouvez?

16 R. Beaucoup n'avaient pas l'air d'adolescents. C'était très
17 difficile, en fait, de déceler leur âge. J'essayais de deviner.
18 Cela dit, ce qui était intéressant, c'est de voir qu'il était
19 plus facile de... il était plus facile de connaître l'âge des
20 jeunes ouvriers que celui des jeunes soldats.

21 [11.09.19]

22 Q. Pour clore ce sujet, vous avez demandé à vos interlocuteurs
23 l'âge des soldats, et ces derniers ont refusé de vous répondre ou
24 ont été évasifs dans leur réponse. Est-ce que j'ai bien compris?

25 R. Oui.

1 Q. Je vous remercie. Pour continuer sur ce document, je voulais
2 revenir sur un point qui a été évoqué par le procureur
3 international ce matin: le point n° 9 de votre visite, par lequel
4 vous souhaitez rencontrer ou vous renseigner sur la population
5 cham.

6 Je voulais savoir pourquoi vous étiez particulièrement intéressée
7 à l'époque, en amont de votre visite, "sur" la population cham et
8 quelles sont les informations dont vous disposiez à l'époque,
9 avant votre voyage, sur le traitement réservé à la population
10 cham sous le Kampuchéa démocratique.

11 [11.09.28]

12 R. D'après ce que disaient les réfugiés à la frontière, on avait
13 déjà beaucoup d'informations par rapport aux Cham, qui étaient
14 ciblés. Si une minorité avait bien été identifiée par les
15 réfugiés, c'était celle des Cham.

16 Q. Donc, si je comprends bien, Madame l'expert, c'est donc sur la
17 base des informations que vous avez recueillies de réfugiés que
18 vous avez considéré que la question de la minorité cham
19 nécessitait des enquêtes ou une investigation particulière.

20 Est-ce que j'ai bien compris?

21 [11.10.13]

22 R. Oui, mais ce n'est pas moi qui ai interrogé les réfugiés en
23 Thaïlande. Ce sont d'autres personnes qui l'ont fait.

24 Q. Je vous remercie. Je voulais maintenant vous faire réagir à
25 des questions et des réponses que vous avez apportées hier sur la

1 question du bouddhisme.

2 Et je voulais utiliser les informations que vous avez données
3 hier à la lumière des deux ans que vous avez passés au Cambodge
4 avant le Kampuchéa démocratique.

5 Lorsque vous avez été interrogée par le juge Lavergne, vous avez
6 indiqué que, lors de votre séjour, vous aviez constaté que les
7 pagodes étaient vides. Et vous avez indiqué ceci hier, à 13h33:
8 "Les pagodes étaient vides. J'en ai vu plus d'une qui était
9 utilisée comme grenier. Lorsque j'ai posé des questions à leur
10 sujet, on m'a répondu que c'était tout simplement une réaction,
11 que les personnes avaient perdu la foi."

12 [11.11.11]

13 Je voulais vous faire réagir, Madame l'expert, par rapport à
14 cette question-là de la religion bouddhiste. Je voulais savoir si
15 vous pouviez nous expliquer ce qu'elle représentait avant, dans
16 la société d'avant 75, notamment à la lumière des deux années que
17 vous avez passées ici, ce que, selon vous, le régime du Kampuchéa
18 démocratique a fait sur la religion bouddhiste, à l'aune
19 notamment de ce que vous avez pu constater lors de votre séjour
20 en 78.

21 [11.11.50]

22 R. Eh bien, tout d'abord, ce que j'ai dit hier, c'est que, pour
23 les Khmers rouges, il s'agissait d'une foi réactionnaire - foi
24 réactionnaire. Et je l'ai entendu très souvent. Enfin, c'est ce
25 que l'on disait en boucle. C'est parce que c'était une foi

1 réactionnaire qu'elle n'intéressait personne.

2 C'était assez incroyable d'entendre cela parce que, auparavant,
3 le bouddhisme faisait vraiment partie intégrante de la société
4 cambodgienne. Il y avait bien sûr des minorités religieuses, mais
5 le Cambodge était un pays fondamentalement bouddhiste.

6 [11.12.44]

7 Le bouddhisme faisait partie de la vie des gens. Les moines se
8 levaient le matin, ils allaient demander de la nourriture à la
9 population. Il y avait des célébrations de mariage. Le calendrier
10 officiel s'appuyait sur les fêtes bouddhistes. Il y avait les
11 funérailles, les pagodes. Le bouddhisme était même présent dans
12 la langue. L'Institut bouddhiste avait contribué à l'indépendance
13 du pays.

14 Il suffit de regarder la salle d'audience. Il y a beaucoup de
15 symboles bouddhistes un peu partout. Donc il était tout à fait
16 aberrant d'entendre parler de foi réactionnaire. Les moines ont
17 été défroqués et le bouddhisme a disparu.

18 [11.13.52]

19 Q. Je vous... je vous remercie. Dans un article que vous avez écrit
20 suite à votre visite, le 29 décembre 68... 78, pardon, un article
21 écrit pour le "Washington Post" qui s'appelle en français: "Le
22 Cambodge aspire à l'autosuffisance et à l'indépendance, quel
23 qu'en soit le coût humain".

24 Et c'est un document qui est enregistré sous le numéro E3/3391.

25 ERN en anglais: 00445257; ERN en khmer: 00703543; ENR en

1 français: 00729119.

2 [11.14.39]

3 Vous écrivez à ce propos - et je vous cite:

4 "J'ai également noté l'effacement complet de la culture
5 bouddhiste, fondement de la nation cambodgienne pendant des
6 siècles, ce qui m'a laissé le sentiment d'être un pays ayant
7 perdu ce que je considérais auparavant comme son âme."

8 Est-ce que vous confirmez aujourd'hui que c'est le sentiment qui
9 vous a animée à l'issue de votre voyage en décembre 1978?

10 R. Oui.

11 [11.15.18]

12 Q. Merci, Madame Becker. Je voulais maintenant vous faire réagir
13 à des propos que vous avez tenus hier en réponse à certaines
14 questions de M. le juge Lavergne, et notamment lorsqu'il a évoqué
15 avec vous - à 13.35.33, pour être précise, hier - la question des
16 relations familiales et du mariage.

17 Vous avez évoqué en réponse à sa question... en alinéa 23, pour que
18 les parties puissent éventuellement suivre le transcript avec
19 moi, vous indiquez: "Il fallait obtenir la permission pour être
20 marié."

21 [11.16.00]

22 Je voulais savoir si vous pouviez nous expliquer un petit peu
23 plus en détails: qui vous a donné cette information? À quelle
24 occasion? Est-ce qu'il s'agissait de personnes que vous avez
25 interviewées, de hauts dirigeants? Est-ce que vous pouvez nous en

1 dire un petit peu plus sur cette information que vous avez donnée
2 hier, qu'il fallait une permission pour être marié: permission de
3 qui?

4 R. L'autorisation était donnée par les responsables des
5 coopératives. Ce sujet a souvent été abordé, et je pense que
6 Prasith était impliqué. Il devait certainement conseiller les
7 dirigeants. Je ne sais pas dans quelle province j'en ai entendu
8 parler, mais, en tout cas, j'en ai entendu parler souvent.

9 [11.17.00]

10 Q. Est-ce que, de manière plus générale, la question du mariage a
11 été évoquée lors de vos différents entretiens avec les hauts
12 dirigeants?

13 R. Oui. L'on a parlé de quand se marier pour garantir la
14 croissance démographique. On a parlé également de qui devait se
15 marier et du fait que les couples mariés devaient ou non vivre
16 ensemble.

17 [11.17.46]

18 Q. Je vous remercie, Madame l'expert. Je voudrais vous faire
19 réagir sur les trois points que vous venez de mentionner. Vous
20 semblez faire un parallèle ou, en tout cas, une connexion entre
21 le moment du mariage et la question de l'augmentation de la
22 population. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous nous avez
23 dit? Et est-ce que c'est une connexion que vous avez faite
24 vous-même - le mariage et l'augmentation de la population?

25 [11.18.20]

1 R. Non, je n'ai pas fait le lien moi-même. Mais vous m'avez
2 demandé quand l'on a parlé de cela au cours de nos conversations
3 et, effectivement, c'est lorsque l'on a parlé de la croissance
4 démographique que l'on a parlé de mariage, de l'âge du mariage,
5 de l'importance que représentait la croissance démographique pour
6 le Kampuchéa démographique... démocratique.

7 Q. Merci. Je reviendrai sur cette question un petit peu plus
8 tard. Je voulais simplement vous faire réagir sur les deux autres
9 points que vous avez mentionnés, notamment: qui devait se marier
10 - entre eux, j'imagine? Et je voulais vous faire réagir sur ce
11 point, si vous le savez. Et comment les couples mariés devaient
12 ensuite vivre leur vie conjugale? Est-ce que vous avez eu des
13 informations sur ces deux derniers points? Qui se mariait
14 ensemble et comment les couples mariés vivaient-ils?

15 [11.19.24]

16 R. Pendant mon voyage en décembre 1978, je n'ai pas entendu
17 parler de tous les détails que j'ai appris par la suite. Donc, en
18 78, l'on parlait simplement des dirigeants qui devaient approuver
19 les mariages. L'on ne disait pas qui décidait des mariages
20 précisément.

21 Ensuite, pour ce qui est de la vie conjugale, lorsque je me
22 déplaçais, je voyais des groupes d'hommes... et je voyais des
23 dortoirs qui étaient apparemment unisexes.

24 Et j'avais l'impression qu'il y avait une contradiction puisque,
25 officiellement, le Kampuchéa démocratique, c'était avoir une...

1 connaître un accroissement de population. Je ne comprenais pas
2 pourquoi les dortoirs étaient uniquement masculins ou féminins.
3 Mais je n'ai pas obtenu de détails en 78 à ce sujet.

4 [11.20.29]

5 Q. Justement, c'était ma prochaine question. Je voulais vous
6 faire réagir sur une indication que vous avez donnée hier à la
7 Chambre sur ces visites conjugales. Qui vous en a parlé et qu'en
8 avez-vous su à l'époque?

9 R. Je ne peux pas vous dire précisément qui m'en a parlé. Je
10 pense que c'est Prasith. Si je ne m'abuse, il y avait X visites
11 par semaine ou par mois. Il y avait des règles à ce sujet. Je
12 crois que cela figure quelque part dans mes notes. Je crois me
13 souvenir qu'il était prévu qu'il y ait tant de visites par
14 semaine ou par mois.

15 [11.21.37]

16 Q. Je vous remercie, Madame l'expert. Quand vous parlez... et je
17 vous cite en anglais parce que je vous écoute en anglais: "rules
18 and regulations", qu'entendez-vous par ce terme? Est-ce qu'il
19 s'agit d'un document écrit? Est-ce que c'est un document que vous
20 avez vu, qu'on vous a montré? Que pouvez-vous nous en dire?

21 R. Non, il n'y avait pas de document. Lorsque je parle de règles,
22 de réglementation, il s'agissait plutôt de savoir, par exemple,
23 combien de kilos de nourriture étaient ingérés par mois. Il
24 pouvait s'agir du nombre de visites autorisées. Mais il ne
25 s'agissait pas de document écrit. Il s'agit plutôt des réponses

1 qui m'ont été données.

2 [11.22.31]

3 Q. Pour vous faire réagir sur ce dernier point de ces "rules and
4 regulations" qui n'étaient pas des documents écrits, mais qui
5 étaient des réponses qui vous étaient apportées, est-ce que ces
6 réponses vous étaient apportées de manière aussi précise sur
7 d'autres...

8 [11.22.47]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Coavocate internationale pour les parties civiles, veuillez
11 veiller à ce qu'il y ait un espace suffisant entre les questions
12 et les réponses. Sinon les questions et les réponses se
13 chevauchent et ne sont pas correctement portées au procès-verbal.
14 Veuillez répéter votre dernière question, s'il vous plaît.
15 De même, lorsque vous faites référence à un document ou à un
16 extrait de document, veuillez en donner lecture lentement et, si
17 possible, donnez les références à deux reprises.
18 S'il y a du khmer, peut-être que votre homologue national pourra
19 vous aider.

20 [11.23.33]

21 Me GUIRAUD:

22 Je vous remercie, Monsieur le Président.

23 Q. Ma dernière question, Madame l'expert, concernait ces "rules
24 and regulations" dont vous nous parlez.

25 Vous nous expliquez que, à vos différentes questions, vos

1 interlocuteurs venaient avec des réponses qui semblaient précises
2 et déjà connues. Je voulais savoir si ces réponses vous ont été
3 données juste sur la question du mariage ou sur d'autres sujets
4 qui ont été abordés lors de votre séjour, par exemple: les
5 conditions de travail, le niveau de production de riz, et cetera,
6 et cetera?

7 [11.24.17]

8 Mme BECKER:

9 R. Oui. Et, d'ailleurs, c'est dans ce chapitre de mon livre. À un
10 moment, nous nous sommes lassés de noter le nombre de riz ou de...
11 la quantité de riz, et cetera, mais tout ceci est détaillé et
12 consigné en tant que prescription, ce qui était requis.

13 Q. Je vous remercie. J'ai juste une dernière série de questions.
14 Donc je vais peut-être arriver à finir avant la pause déjeuner.
15 Je voulais vous faire réagir sur un concept que vous avez évoqué
16 dans votre ouvrage, qui est un concept que je vais dire en
17 anglais parce que la traduction française qui nous a été donnée
18 est insuffisante. C'est le concept de "Kampuchean
19 worker-peasants". Est-ce que vous avez déjà entendu ce terme:
20 "Kampuchea worker-peasants"?

21 [11.25.24]

22 R. L'avais-je entendu avant de me rendre dans le pays? Oui.

23 Q. Pour vous inviter à prolonger votre réponse, est-ce que,
24 lorsque vous étiez sur place, vous avez à nouveau entendu ce
25 concept? Et, si oui, de la bouche de qui?

1 R. Oui, je l'ai entendu suffisamment souvent pour ne même plus y
2 faire attention.

3 Q. Pouvez-vous nous expliquer la signification de ce concept?

4 R. Ce que j'en ai conclu à la lecture des documents officiels du
5 Kampuchéa démocratique au fil des ans, à mesure que ceux-ci
6 étaient diffusés... je les lisais sur FBIS. On voyait
7 "ouvriers-paysans" qui revenait. C'était vraiment très, très
8 courant comme terme.

9 Et, dans la nouvelle société, avec les nouvelles classes, les
10 paysans jouaient le rôle de ce qu'aurait été la classe ouvrière
11 prolétaire dans un contexte plus urbain. Donc "ouvriers-paysans",
12 c'est la classe commune de base, la plus courante. Voilà ce que
13 ça recoupe. En tout cas, c'est ce que j'ai compris dans le
14 contexte.

15 [11.27.17]

16 Q. Est-ce que, pour vous, ce concept impliquait ou induisait un
17 gommage des identités individuelles ou des identités
18 communautaires?

19 R. Ce concept à lui seul, je n'irais pas jusqu'à dire qu'il
20 effaçait l'individu. Ça ferait beaucoup pour un seul concept.
21 Tout le système de classes diminuait très certainement
22 l'individualité et la communauté car il la redéfinissait. Et
23 c'était l'une des pierres angulaires.

24 [11.28.22]

25 Q. Avez-vous entendu, dans le cadre de vos entretiens avec les

1 dirigeants que vous avez menés, des explications tournant autour
2 de la notion de pureté ou de pureté ethnique? Est-ce que c'est un
3 terme qui est revenu dans les différents entretiens que vous avez
4 menés? Et, si oui, pouvez-vous nous en dire un peu plus?

5 R. Ce que j'ai entendu, c'était: "Une nation cambodgienne, un
6 peuple cambodgien." Lorsque je me suis informée, lorsque j'ai lu
7 davantage sur cette question de la pureté, j'ai posé des
8 questions, et la réponse que j'ai obtenue, c'est cette... "Une
9 nation cambodgienne, un peuple cambodgien".

10 [11.29.38]

11 Q. Vous indiquez dans votre ouvrage... pour clore ce sujet, vous
12 indiquez dans votre ouvrage - en ERN en anglais: 00237951; en
13 français: 00638506; en khmer: 00232325 -, et je vous cite:

14 "L'obsession de la pureté raciale sous le régime khmer rouge."

15 Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus?

16 R. Certainement. C'était après toutes les recherches,
17 particulièrement après la chute du Kampuchéa démocratique, toutes
18 les recherches que j'ai pu mener et les recherches qu'ont menées
19 d'autres personnes sur les purges, sur les massacres des
20 minorités.

21 Il y a également des recherches que j'ai référencées. J'ai
22 conduit un certain nombre d'entretiens. Et je faisais référence à
23 la pureté de la race khmère. Et, comme on peut le lire dans le
24 chapitre sur les Cham, les femmes se ressemblaient, les hommes
25 devaient se ressembler. On n'avait plus qu'une seule nation

1 cambodgienne.

2 Me GUIRAUD:

3 Je vous remercie, Madame l'expert.

4 Monsieur le Président, j'ai terminé mes questions. Je vous

5 remercie.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Je vous remercie.

8 Coprocurateur international, vous avez la parole.

9 [11.31.34]

10 M. KOUMJIAN:

11 J'aimerais attirer l'attention des parties et des juges sur une

12 chose, sur un document. Hier, j'ai donné le nom de quatre

13 individus au sujet desquels Ben Kiernan avait demandé à Malcolm

14 de se renseigner à cette époque.

15 Il y a un document dans le dossier E3/129 dans lequel

16 apparaissent ces quatre noms - référence 2568.

17 Ce sont des prisonniers venus de France qui n'ont pas encore été

18 interrogés. C'est un document issu de S-21. On y indique que

19 chacun de ces quatre individus sont venus à S-21, ont été admis à

20 S-21 le 23 octobre 1976.

21 Et je donne... je vais donner la parole à mon confrère pour donner

22 lecture des noms.

23 [11.32.35]

24 M. SENG LEANG:

25 Monsieur le Président, sur la liste, on voit les noms apparaître.

1 Au rang n° 2: Ki Kim Sri; ensuite, au numéro 5: Lay Rosé; et
2 numéro 6: Ou Lam; et enfin, numéro 8: Choeu Vut.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Je vous remercie.

5 Juge Lavergne, vous avez la parole.

6 [11.33.15]

7 M. LE JUGE LAVERGNE:

8 Oui. Avant de conclure cette session, peut-être une clarification
9 pour que ceci puisse être noté aux transcriptions de cette
10 audience.

11 Ce matin, Madame Becker, à la question du procureur, vous avez
12 parlé d'un livre écrit par un Cambodgien qui avait vécu dans le
13 maquis avec les Khmers rouges. Et vous avez donné le nom de ce
14 livre en anglais et je ne suis pas sûr qu'il ait été traduit en
15 français. C'est pour ça que je le mentionne. Sauf erreur de ma
16 part, ce matin, vous avez parlé du livre qui s'appelait "Regrets
17 of the Khmer Soul". Et ce livre, me semble-t-il, avait été écrit
18 par un Cambodgien qui s'appelait Ith Sarin.

19 Et vous en avez fait état dans votre livre. Donc c'est la
20 référence E3/20, à l'ERN, en anglais: 00237845; et en français:
21 00638411; je n'ai pas l'ERN en khmer.

22 Mais est-ce que vous pouvez bien nous préciser si c'était bien ce
23 livre dont il a été fait état ce matin?

24 [11.34.38]

25 Mme BECKER:

1 Oui.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 Le moment est à présent venu de nous séparer pour la pause

5 déjeuner. Nous allons suspendre l'audience, que nous reprendrons

6 à 13h30 cet après-midi.

7 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'expert pendant la

8 pause déjeuner. Veuillez à ce que l'expert soit de nouveau dans la

9 salle d'audience à 13h30 cet après-midi.

10 Personnel de sécurité, veuillez ramener M. Khieu Samphan à la

11 salle de détention temporaire en bas et veuillez à ce qu'il soit

12 de retour avant 13h30 cet après-midi.

13 Suspension de l'audience.

14 (Suspension de l'audience: 11h34)

15 (Reprise de l'audience: 13h33)

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

18 La parole va à présent être donnée à la défense de Nuon Chea, qui

19 pourra interroger l'experte.

20 Je vous en prie, Maître.

21 [13.34.53]

22 INTERROGATOIRE

23 PAR Me KOPPE:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 Bon après-midi, Mesdames, Messieurs les juges, chers confrères,

1 Madame Becker.

2 Q. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos réponses. J'ai des
3 questions à vous poser, comme vous l'imaginez bien.

4 Première question. Il s'agira d'en savoir davantage sur votre
5 livre. Celui-ci a été publié en 1998, pour la deuxième édition,
6 en tout cas. J'ai ici cette date de 1998. C'était 1986 pour la
7 première édition.

8 À quel moment avez-vous effectué les dernières recherches
9 primaires, autrement dit les derniers entretiens avec les
10 personnes ayant connu la période considérée?

11 [13.35.58]

12 Mme BECKER:

13 R. Ça a dû être en 1900... 1994, me semble-t-il. En tout cas, au
14 début des années 90.

15 Q. Peut-être en juillet 1992?

16 R. Oui. Si c'est indiqué dans le livre, alors oui.

17 Q. Entre les derniers entretiens, en 92, et la publication du
18 livre en 98, qu'avez-vous fait exactement?

19 R. J'étais reporter à plein temps. J'ai écrit des articles en
20 tant que pigiste... oui, sur le Cambodge, des articles comme
21 pigiste. Je suis allée au Cambodge en 1995. Ça a été le dernier
22 voyage au Cambodge avant la publication du livre.

23 Q. Avez-vous fait des recherches de fond après la publication de
24 la deuxième édition concernant le Cambodge en général ou, plus
25 précisément, concernant le Kampuchéa démocratique?

1 [13.37.37]

2 R. Vous voulez dire à compter de 1998?

3 Q. Exact.

4 R. Des recherches secondaires, non. J'ai effectué des entretiens

5 qui portaient surtout sur cette période-là. Et parfois ça

6 débordait sur des questions relevant du Kampuchéa démocratique.

7 Q. Pourrais-je résumer en disant que l'essentiel des recherches

8 primaires a été fait avant la première édition, qui date de 1986,

9 tandis qu'il y a eu d'autres recherches jusqu'à 92 pour l'édition

10 de 98? Est-ce exact?

11 [13.38.36]

12 R. Pour ce qui est du livre, les dernières remontaient à 92,

13 effectivement.

14 Q. Puis-je donc dire que vous n'avez pas effectué de recherches

15 importantes depuis vingt-deux, vingt-trois ans concernant le

16 thème du livre?

17 R. Pas de recherches importantes, mais, pour ce qui est des

18 sources secondaires, j'ai continué.

19 Q. Si je pose ces questions, c'est parce que j'ai constaté qu'il

20 existait certaines sources potentiellement secondaires qui ne

21 sont pas mentionnées dans votre livre, en particulier parce que

22 cela date de l'après-98.

23 Je pense ici à deux livres. L'un est écrit par Stephen Morris, un

24 chercheur américain. Des archives soviétiques ont été utilisées

25 dans ce contexte. Ensuite, un livre plus récent d'un journaliste

1 cambodgien écrit avec un journaliste américain, Thet Sambath.

2 Avez-vous lu ces ouvrages?

3 [13.40.02]

4 R. Je connais le film de Sambath, qui a été nommé pour une
5 récompense. Je connais, bien sûr, Stephen Morris depuis
6 longtemps. Et je ne peux pas me dire que je me souviens de son
7 récent livre.

8 Q. Ce livre date de 99, donc, par définition, vous n'auriez pas
9 pu en tenir compte.

10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

11 Les interprètes demandent qu'il soit demandé à l'avocat de parler
12 plus près du micro ou plus fort. Merci.

13 [13.40.37]

14 Mme BECKER:

15 R. Vous demandez si j'ai lu cela ou pas?

16 Me KOPPE:

17 Q. (Intervention non interprétée)

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

19 Question de l'avocat hors micro.

20 Me KOPPE:

21 Q. Avez-vous intégré son livre dans le vôtre?

22 Nous parlons anglais. C'est pour cela que je parle vite. Je vais
23 ralentir.

24 J'ai constaté autre chose dans votre livre. Peut-être que je me
25 trompe. Le cas échéant, corrigez-moi. Il y a assez peu de

1 littérature provenant de Chine, littérature secondaire ou encore
2 des sources primaires qui nous permettraient d'avoir le point de
3 vue chinois sur la période du Kampuchéa démocratique. Est-ce
4 exact?

5 [13.41.43]

6 Mme BECKER:

7 R. Je ne pense pas que ce soit exact. En fait, il y a un récent
8 livre d'Andrew Mertha sur les Chinois au Kampuchéa démocratique,
9 lequel a été publié il y a un ou deux ans.

10 Et, là, ça commence par des citations de mon propre ouvrage,
11 d'abondantes citations concernant le rôle des Chinois sous le
12 Kampuchéa démocratique.

13 Q. Je pourrais vous donner un exemple. J'ai compulsé votre livre
14 et je n'ai vu aucune allusion à un rapport secret qui, depuis,
15 est public et qui date de janvier 79, rédigé par Geng Biao. On y
16 présente la perspective chinoise sur les événements du Kampuchéa
17 démocratique. Est-ce exact?

18 R. Exact.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Maître Koppe, veuillez patienter un instant.

21 Juge Lavergne, la parole est à vous.

22 M. LE JUGE LAVERGNE:

23 Oui. Maître Koppe, depuis un certain temps, vous posez des
24 questions pour savoir pourquoi l'expert n'a pas pris en compte
25 certains documents, n'a pas fait état dans son livre de documents

1 qui auraient été publiés.

2 Le problème, c'est que nous ne savons pas exactement quand les
3 documents auxquels vous faites référence ont été publiés. Alors,
4 si vous faites état d'un document précis, pouvez-vous nous donner
5 les références du document et nous dire à quelle date il a été
6 publié? Sinon, on ne peut pas du tout savoir si votre question
7 est pertinente.

8 [13.43.33]

9 Me KOPPE:

10 En fait, j'allais citer ce document dans mes questions suivantes,
11 mais je peux le faire à présent.

12 Il s'agit du document suivant: E307/5.2.1. ERN en anglais
13 uniquement: 01001620. C'est le rapport de Geng Biao sur la
14 situation de la Péninsule indochinoise. Ce document a été versé
15 au dossier à la demande de mon équipe de défense.

16 [13.44.18]

17 M. LE JUGE LAVERGNE:

18 Mais quand a-t-il été publié? Puisque, si vous voulez poser une
19 question pour savoir pourquoi il n'est pas mentionné dans le
20 livre de Mme Becker, il faut que nous sachions à quelle date il a
21 été publié.

22 Me KOPPE:

23 Juge Lavergne, dans le premier paragraphe du rapport, il est dit
24 ce qui suit: "Le document suivant a été publié par les sources
25 des renseignements de Taïwan et a été publié en janvier 81 par

1 'Issues and Studies' de Taipei."

2 C'est donc un document de 1981 auquel Nayan Chanda fait référence
3 dans son livre. Et Stephen Morrison (sic) aussi en a fait état.

4 Le livre de Nayan Chanda date de la même année que la première
5 édition de l'ouvrage de Mme Becker.

6 [13.45.30]

7 Q. Autre question, Madame Becker, dans la foulée des précédentes,
8 suite aux questions de l'Accusation concernant l'emploi que vous
9 avez fait des travaux scientifiques précédents, ceux de Kiernan,
10 Chandler, Heder.

11 Dans mes notes, j'ai écrit que vous aviez répondu que, parmi les
12 groupes de chercheurs, vous mettiez beaucoup en commun.

13 Pourriez-vous préciser ce que vous entendiez par là?

14 [13.46.09]

15 Mme BECKER:

16 R. Si quelqu'un travaillait sur une question et savait que
17 quelqu'un d'autre avait des documents, eh bien, on mettait ça en
18 commun.

19 Q. Vous êtes-vous appuyée davantage sur un chercheur ou sur un
20 autre, ou bien est-ce difficile de le préciser?

21 R. Nayan Chanda et moi, par exemple, avons beaucoup partagé. Je
22 travaillais... il travaillait sur le Vietnam. Moi, j'étais
23 journaliste au Cambodge. Donc nous mettions beaucoup en commun.
24 Nayan écrivait sur l'histoire diplomatique. J'ai donc beaucoup
25 partagé avec Nayan.

1 Concernant Ben Kiernan, lui a trouvé des documents sur le meurtre
2 de Malcolm Caldwell. Il me les a fait parvenir.

3 Quant à Stephen Heder, lui, il était excellent pour la traduction
4 de documents des Khmers rouges.

5 Il y avait David Hawk. David, dont j'ai parlé, a été un des
6 premiers à rassembler des photos.

7 Ça dépendait du thème abordé.

8 [13.47.30]

9 Q. Je reviens à une autre question de l'Accusation s'agissant des
10 contacts que vous aviez avec des responsables du Département
11 d'État avant votre voyage au Kampuchéa démocratique. Et, ici,
12 vous êtes-vous entretenue avec un analyste du Département d'État,
13 un dénommé Douglas Pike?

14 R. Douglas Pike est davantage un expert du Vietnam. Je ne lui ai
15 pas parlé avant de me rendre au Kampuchéa démocratique.

16 Q. Avez-vous utilisé le rapport qu'il avait rédigé pour le
17 Congrès des États-Unis à l'automne 78? L'avez-vous utilisé pour
18 la rédaction de votre propre ouvrage?

19 [13.48.32]

20 R. Je me suis entretenue avec les membres du Congrès qui avaient
21 lu le rapport, mais je n'ai pas parlé avec Douglas Pike.

22 Q. Mais je vous demandais si vous aviez utilisé son rapport dans
23 la rédaction de certains chapitres de votre livre?

24 R. Oui, j'ai lu cela. C'est une des sources secondaires. Oui, le
25 rapport de 78 adressé au Congrès.

1 Q. Si je pose ces questions, c'est parce que je n'ai pas retrouvé
2 cela dans les références. Mais, soit. Que pouvez-vous dire
3 d'autre sur Douglas Pike, à part le fait que c'était un
4 spécialiste du Vietnam?

5 [13.49.28]

6 R. Je ne le connais pas bien.

7 Q. Je passe à un autre journaliste américain, Richard Dudman.
8 Vous en avez parlé déjà. Est-il exact de le décrire comme ayant
9 été, en 78, un journaliste très chevronné?

10 R. C'était un journaliste très chevronné concernant la politique
11 extérieure des États-Unis.

12 Q. Je pense qu'il a 96 ans de nos jours. Je crois qu'il est
13 encore en vie. Que pouvez-vous dire d'autre sur ses qualités de
14 journaliste?

15 [13.50.38]

16 R. Il a une excellente réputation, comme je l'ai dit dans mon
17 ouvrage. Il a fait sa carrière de journaliste surtout à
18 Washington, et il a parfois... il a parfois été envoyé à l'étranger
19 dans des délégations de responsables américains.

20 Q. Je crois qu'il a remporté une victoire en 1993, un prix, le
21 prix George-Polk. Est-ce que vous pourriez nous parler un peu
22 plus de ce prix, ce qu'il impliquait?

23 R. C'est un prix qui est décerné à un reporter, un journaliste,
24 qui effectuait des missions dangereuses.

25 Et, en 78, le Kampuchéa démocratique faisait partie des missions

1 dangereuses.

2 Q. Est-ce que c'était un prix prestigieux?

3 R. Oui.

4 [13.51.50]

5 Q. J'aimerais parler plus avant de Richard Dudman. J'aimerais
6 vous parler d'un article, d'un texte qu'il a écrit dans le "New
7 York Times" en août 1990.

8 Il s'agit du E307/5.2.16. Malheureusement, il n'y a qu'un ERN en
9 anglais: 01002091.

10 Première question: avez-vous lu cet article?

11 R. Oui.

12 Q Avez-vous des commentaires d'ordre général à faire à propos de
13 ce texte?

14 [13.52.57]

15 R. Je ne suis pas d'accord avec ce qui y figure.

16 Q. Pourriez-vous nous dire en quoi consiste votre désaccord et
17 pour quelle raison?

18 R. En 1990, lorsque cet article a été publié, le pays... les
19 archives avaient été ouvertes depuis des années. Dick avait pris
20 sa retraite. Il n'était jamais retourné au Cambodge après 78.

21 Moi, je l'aimais beaucoup, mais j'ai été désolée de voir ce qu'il
22 a écrit ici parce que les preuves montraient tout à fait
23 l'inverse.

24 Q. J'aimerais lire quelques passages de cet article pour savoir
25 ce qu'il disait plus précisément. Le titre - je ne sais pas s'il

1 est de lui - était: "Pol Pot: brutal, oui, mais pas criminel... ou
2 assassin de masse".

3 [13.54.11]

4 L'article commence ainsi:

5 "Une haine aveugle contre le régime de Pol Pot et des Khmers
6 rouges pousse les États-Unis vers des changements politiques qui
7 pourraient contribuer à la destruction ultime du Cambodge en tant
8 que société indépendante par le biais de la conquête du Vietnam."

9 J'avance un peu:

10 "Avant d'abandonner la coalition de l'opposition, nous devrions
11 tourner un autre regard vers l'homme que nous détestons... que nous
12 adorons détester, et arrêter de dire que Pol Pot et les Khmers
13 rouges étaient des fanatiques irrationnels qui ont commis
14 délibérément un génocide et massacré 1 million... plus de 1 million
15 de Cambodgiens et détruit complètement la société et l'économie
16 cambodgienne.

17 Les preuves liées à ces croyances nous viennent de quelques
18 anecdotes, uniquement, et extrapolations concernant les
19 allégations d'exécutions massives dans quelques villages. Il y a
20 là un intérêt à noircir le nom des Khmers rouges. Ce sont les
21 Cambodgiens réfugiés, les victimes de la classe moyenne de la
22 révolution de Pol Pot et également les Vietnamiens qui s'en sont
23 chargés."

24 Qu'en pensez-vous?

25 [13.55.53]

1 R. Pour moi, cette idée était complètement dépassée. Il ne
2 mentionne aucune archive ouverte après l'invasion vietnamienne.
3 S'il y a un procès à l'heure actuelle, c'est bien parce que les
4 éléments de preuve étaient patents, flagrants. Et je suis
5 vraiment désolée qu'il ait écrit ce genre de choses puisque le
6 régime a été criminel.

7 [13.56.28]

8 Q. Je poursuis la lecture de cet article. Il résume un rapport
9 plus circonstancié, qu'il avait rédigé en 79. Il parle de sa
10 visite au Cambodge. Il dit:

11 "Les informations reçues à l'avance étaient insidieuses. Elles
12 prêtaient à confusion. En observant des centaines de Cambodgiens,
13 trop, à mon avis... j'ai constaté que beaucoup de visites,
14 d'entretiens avaient (sic) été arrangés pour moi. J'ai vu que la
15 population était en bonne santé. Il y avait des hommes, des
16 femmes, des enfants, des bébés dans les bras de leur mère. Et
17 j'ai cherché en vain des ventres gonflés et des cheveux marron
18 (phon.).

19 Pour ce qui est des heures de travail, 7 heures du matin à 7
20 heures du soir, elles n'étaient pas raisonnables (sic) pour la
21 saison de la récolte.

22 On a parlé d'une fabrication... d'une usine d'hévéa, de plastique,
23 d'une entreprise pharmaceutique... et une entreprise de textile qui
24 semblaient avoir été efficaces ou qui semblaient être très
25 fonctionnelles."

1 J'aimerais savoir ce que vous pensez de cet article.

2 [13.58.07]

3 R. Lorsque l'on se rend dans un pays, lorsqu'on autorise un
4 gouvernement à définir son itinéraire, définir à qui l'on va
5 parler, à qui l'on ne va pas parler, lorsqu'on se rend dans un
6 pays dans lequel on n'a pas la liberté de mouvement, eh bien,
7 l'on ne peut pas faire son travail de journaliste. Je suis tout à
8 fait opposée à ce genre de pratique, comme vous le savez.

9 Q. J'aimerais citer un passage d'un livre rédigé en 1980. Il
10 s'agit d'un livre intitulé "The Eyes of the Pineapple", "Les Yeux
11 de l'ananas", E307/15.2.17 (phon.), ERN 01002473;
12 malheureusement, il n'y a pas de version khmère ni de version
13 française pour l'instant.

14 [13.59.23]

15 On trouve une note de bas de page à la page 352. Et, dans cette
16 note de bas de page, l'auteur explique de quelle façon il a
17 analysé les rapports des visiteurs, des délégations qui se sont
18 rendus au Cambodge en 1978. Je vous donne lecture de cette note
19 de bas de page.

20 "Je vais citer Dudman - à mon avis, le visiteur le plus
21 perspicace. Voir également Becker 79; Ito 78, Stanic 78, et
22 cetera."

23 J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces catégories établies
24 par l'auteur puisqu'elles vous concernent en partie?

25 [14.00.33]

1 R. Je ne vais pas critiquer Dudman, mais mon livre est très
2 largement cité. Je pense que mon rapport a été très largement
3 repris.

4 Q. Merci...

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Maître Koppe, veuillez attendre.

7 Le juge Lavergne a la parole.

8 M. LE JUGE LAVERGNE:

9 Oui. Maître Koppe, sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu
10 qui était l'auteur du livre dont vous faisiez état.

11 [14.01.18]

12 Me KOPPE:

13 L'auteur était Roel Burgler. Roel Burgler. Et son livre était
14 intitulé "The Eyes of the Pineapple", "Les Yeux de l'ananas". Il
15 a été publié à l'université de... par l'université de Nijmegen.

16 Q. Madame Becker, j'aimerais maintenant passer au compte rendu
17 rédigé par Richard Dudman juste après sa visite dans le... au
18 Kampuchéa démocratique. Je vais citer quelques passages et
19 j'aimerais que vous nous fassiez part de vos commentaires par
20 rapport à ces différents passages.

21 Madame Becker... Excusez-moi.

22 Monsieur le Président, je veux parler du document E3/3290. ERN en
23 anglais: 00419207; et il n'y a pas d'ERN ni en français ni en
24 khmer. Page 3 de ce document pour commencer, première colonne de
25 la page 3.

1 [14.02.48]

2 "La visite revenait à un tour organisé, avec des limites strictes
3 quant aux conversations à mener avec les Cambodgiens ordinaires.

4 Il n'y avait pas de possibilité de s'entretenir avec des
5 responsables de haut niveau du gouvernement, mais il y a eu
6 plusieurs possibilités de se rendre dans les provinces...

7 (inaudible) dans onze provinces sur dix-neuf.

8 Ensuite, en dépit des restrictions imposées par les Cambodgiens,
9 nous avons pu obtenir beaucoup d'informations significatives
10 concernant le nouveau Cambodge depuis la victoire des
11 communistes, près de quatre ans auparavant, et ce, donc, pour la
12 première fois."

13 Que pensez-vous de ces remarques? Êtes-vous d'accord?

14 [14.03.50]

15 Mme BECKER:

16 R. Je suis d'accord que beaucoup de restrictions nous ont été
17 imposées. Je ne suis pas d'accord par rapport à ce qui est dit
18 sur les opportunités qui nous ont été données. Certes, nous nous
19 sommes rendus dans beaucoup de provinces. Mais, souvent, nous
20 avons dû rester à bord de notre voiture. Voilà.

21 Q. En avez-vous parlé avec lui par la suite lorsqu'il a publié
22 cet article?

23 [14.04.25]

24 R. Nous en avons parlé ensemble. Nous en avons débattu également
25 à la télévision à plusieurs reprises.

1 Q. En 79? Je poursuis. Page suivante, ERN 00419208:

2 "En même temps, les conditions de vie s'étaient certainement
3 améliorées pour de nombreux paysans et pour d'anciens citadins ou
4 travailleurs citadins, et probablement pour la grande majorité de
5 la population, comme le prétendait le régime.

6 Le nouveau Cambodge communiste... dans le nouveau Cambodge
7 communiste, personne ne devait travailler et mourir de faim.

8 Pendant les deux semaines que j'ai passées dans le Cambodge de
9 Pol Pot, j'ai eu de nombreuses occasions de faire des
10 observations, des remarques (phon.), et j'ai pu observer ce qui
11 se passait pour la plupart des Cambodgiens.

12 Les logements semblaient s'être améliorés. Les conditions de vie
13 également, même chose pour les vêtements. Je n'ai pas vu des
14 milliers de réfugiés qui ne pouvaient supporter le nouvel ordre
15 et avaient dû fuir vers la Thaïlande ou le Vietnam.

16 Les ouvriers semblaient agir à leur guise. Il ne semblait pas que
17 les cadres du gouvernement leur donnent des ordres ou que des
18 gardes armés les forcent à travailler pendant des heures. Les
19 personnes, les individus semblaient savoir ce que l'on attendait
20 d'eux."

21 Voilà pour les passages que je souhaitais citer pour commencer.

22 Avez-vous des commentaires par rapport à ces différentes
23 remarques?

24 [14.06.43]

25 R. Pour moi, la grande différence avec Richard Dudman, c'est

1 qu'il ne connaissait pas le Cambodge avant. Alors, il pouvait
2 dire qu'ils avaient de meilleurs vêtements ou de meilleurs
3 logements, mais il n'avait pas de mesure de comparaison. Lui, il
4 s'appuyait sur son expérience lorsqu'il avait été capturé par les
5 Vietnamiens. Il ne s'était jamais rendu au Cambodge auparavant.
6 Donc nous en avons régulièrement discuté. Je lui ai dit:
7 "Richard, cela ne s'est pas amélioré. Pas du tout." Nous nous
8 sommes rendus dans des endroits modèles, dans ces villages
9 Potemkine. Et, même dans ces villages, on ne peut pas dire que
10 les conditions se soient vraiment améliorées. Nous avons vu des
11 gardiens armés. Nous avons été arrêtés chaque fois que nous
12 voulions faire quelque chose par des gardes armés, précisément.
13 Donc je ne suis pas du tout d'accord.

14 [14.07.35]

15 Q. Je poursuis, ERN 00419209:

16 "À 11 heures, la pause a commencé et les travailleurs sont allés
17 manger dans l'un des grands réfectoires collectifs. Par la suite,
18 on pouvait en voir beaucoup en train de se détendre, faire des
19 siestes dans des hamacs. Et ils reprenaient le travail à 13
20 heures. L'heure de la fin du travail était indubitablement 17
21 heures.

22 Alors que nous étions dans le pays, des hommes, des femmes, des
23 enfants sortaient des rizières à cette heure-là pour aller se
24 baigner, se laver dans les canaux d'irrigation. Ils allaient
25 également y laver leurs vêtements et allaient cueillir des

1 légumes. Et ensuite, ils allaient dîner.

2 L'on nous a dit que la récolte avait lieu la nuit, mais l'on n'a
3 vu personne travailler dans les champs après le crépuscule."

4 [14.08.47]

5 Et ensuite, il parle du programme de logements. Sur cette même
6 page, Madame Becker, il dit:

7 "Je n'ai vu aucune preuve de famine. J'ai vu des centaines de
8 Cambodgiens qui semblaient manger correctement. On voyait des
9 enfants jouer qui semblaient bien nourris. Ils étaient nus sous
10 le soleil. Mais je n'ai pas vu de ventres gonflés qui auraient pu
11 montrer qu'ils souffraient de malnutrition ou de faim. J'ai vu
12 beaucoup de femmes enceintes et allaitantes qui semblaient en
13 très bonne santé.

14 Certains réfugiés ont pourtant affirmé que la vie était austère
15 au point que les femmes ne pouvaient plus enfanter, ne pouvaient
16 plus allaiter, mais ce que j'ai vu ne corrobore absolument pas
17 les rapports des réfugiés."

18 [14.09.57]

19 Je poursuis sur la page suivante:

20 "Les experts américains ont reconnu que le Cambodge avait réussi
21 à obtenir une réussite... des réussites spectaculaires pour ce qui
22 est de la production de riz."

23 Alors j'aimerais savoir si vous avez des commentaires à faire
24 concernant ce que je viens de lire.

25 [14.10.30]

1 R. À la tombée de la nuit, nous n'avions pas le droit de nous
2 promener. Et donc nous n'avons pas pu faire ce type
3 d'observations.

4 En ce qui concerne le logement, je ne sais pas de quoi il parle.
5 Nous avons vu peut-être une ou deux maisons qui devaient être...
6 qui devaient figurer parmi les nouvelles, mais le logement
7 n'était pas aussi bon que ce qu'il avait été par le passé. Les
8 centaines (phon.) que nous avons vues ne sont pas le reflet de la
9 réalité.

10 Et, comme je l'ai dit, on savait qu'il y avait des exportations
11 de riz parce qu'elles étaient nécessaires, elles étaient
12 obligées... obligatoires. Et on avait vu les navires.

13 Donc ça n'a... ces affirmations ne diminuent en rien ce que je vous
14 ai dit plus tôt, à savoir qu'il n'y a pas de preuve concrète de
15 cela. C'est trop étroit.

16 [14.11.20]

17 Q. Je passe au sujet suivant, mais je reste assez perplexe.

18 Richard Dudman a couvert la révolution cubaine, l'assassinat de
19 Kennedy. C'était quand même un journaliste aguerri et, pourtant,
20 vos versions divergent de façon considérable.

21 Vous avez dit que vous en avez débattu en 79. Vous en avez
22 discuté. Avez-vous pu trouver l'origine de ces divergences
23 d'opinions?

24 R. Oui, c'est exactement ce que je vous ai dit. Il ne connaissait
25 pas le Cambodge auparavant. Moi, oui. Donc, par conséquent, il

1 n'a pas voulu retourner après. Ce n'est pas la première fois que
2 ce genre de choses arrive.

3 [14.12.21]

4 Q. J'ai bien compris votre réponse, mais constater que des
5 enfants sont mal nourris ou apparaissent être en mauvaise santé,
6 ce sont des observations qui ne requièrent aucune visite
7 préalable au Cambodge ou qui ne requièrent pas que l'on connaisse
8 le Cambodge avant d'y venir. Est-ce que vous en êtes d'accord?

9 R. Nous n'avons pas vu de preuve que... selon les enfants étaient
10 mal... étaient bien nourris. On était suffisamment près pour voir
11 si les enfants étaient bien nourris ou mal nourris. Et nous avons
12 pris des clichés. Nous avons vu que les enfants n'étaient pas
13 très bien nourris. On n'a tout simplement pas vu des enfants bien
14 nourris.

15 [14.13.15]

16 Q. Très bien. J'avance. Je reviendrai peut-être sur ce point plus
17 tard.

18 Vous nous avez parlé de Douglas Pike et vous avez parlé du
19 rapport qu'il a écrit pour le Congrès en octobre 78. Je vais
20 passer au sujet suivant que je souhaite aborder, à savoir le rôle
21 du Vietnam. Et je vais me baser sur ce document. Donc le rôle du
22 Vietnam, de façon générale, dans le Kampuchéa démocratique et en
23 Asie du Sud-Est.

24 [14.13.55]

25 Il a rédigé ce rapport à la demande, si j'ai bien compris, du

1 Congrès. Il semblerait qu'il porte les points de vue des États
2 (sic) à cette époque-là. C'est un rapport très intéressant, je
3 dois dire. L'une des choses qu'il dit en guise de conclusion,
4 c'est la chose suivante - j'aimerais en donner lecture, je vais
5 vous demander votre réaction.

6 [14.14.27]

7 Monsieur le Président, il s'agit du document E3/2370. Et je vais
8 citer la page ou l'ERN 00187396; et il semble que la traduction
9 n'existe qu'en français, le français est: 00344747.

10 Il s'agit là de quelques conclusions qu'il formule en vue du
11 Congrès. Première conclusion - et je cite:

12 "Les communistes vietnamiens considèrent depuis longtemps la
13 Fédération indochinoise comme la configuration politique
14 appropriée qui convient à la péninsule. Par nécessité, cette
15 configuration requérait d'obtenir l'accord du Cambodge et du Laos
16 ou du moins de trouver des dirigeants dans les deux pays prêts à
17 se laisser convaincre par l'idée. Les Vietnamiens ne sont pas
18 pressés de créer une Fédération indochinoise."

19 C'est la première partie de ses conclusions.

20 Je vais lire plus lentement pour que l'interprétation puisse
21 suivre.

22 [14.16.01]

23 Deuxièmement, il dit:

24 "L'actuelle guerre frontalière, qui est en fait un conflit
25 communiste interne, fait rage depuis au moins 1970. Aucune des

1 parties ne peut être condamnée comme l'instigatrice de cette
2 guerre. Aucune n'en est simplement la victime."

3 Et puis, il poursuit - à nouveau, je cite:

4 "Le comportement cambodgien durant cette guerre n'est pas aussi
5 irrationnel qu'il paraît. La stratégie et la rhétorique
6 cambodgiennes revêtent une certaine logique, en particulier
7 lorsque l'on les replace dans le contexte de l'histoire
8 cambodgienne."

9 [14.16.45]

10 Et dernière partie de ses conclusions - je cite:

11 "L'issue la plus probable de cette guerre semble actuellement
12 être non déterminée, c'est-à-dire une alternance indéfinie entre
13 intensification et affaiblissement des combats. La deuxième issue
14 est la plus probable. La transformation du Cambodge en État
15 client est une perspective attrayante pour le Vietnam, mais
16 présentant de nombreux dangers." Fin de citation.

17 Voilà donc beaucoup de citations que je mentionne en même temps,
18 mais, étant donné que vous êtes experte, j'imagine que vous
19 n'aurez aucune peine à formuler votre avis au sujet de ces
20 conclusions...

21 [14.17.47]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Madame l'expert, veuillez "interrompre".

24 Monsieur le coprocurateur, vous pouvez poursuivre... vous pouvez
25 intervenir.

1 M. KOUMJIAN:

2 Il... Me Koppe a repris un certain nombre de conclusions, disant
3 que c'était le point de vue du Département d'État des États-Unis.
4 Ce n'est pas correct, et ni le témoin expert ni le public ne doit
5 être induit en erreur.

6 Cette étude a été préparée par Douglas Pike, qui était
7 fonctionnaire et travaillait auprès d'une institution de
8 recherche. Les résultats exprimés sont les conclusions de M. Pike
9 uniquement et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des
10 membres du Comité des relations internationales. Donc ce n'est
11 pas un document qui présente le point de vue du Département
12 d'État.

13 [14.18.51]

14 Le document, lorsqu'on l'étudie plus profondément, lorsque l'on
15 reprend les conclusions, page 6, on voit que deux sources sont
16 citées: on parle des documents de Khieu Samphan et des documents
17 des Archives nationales du Cambodge. Voilà donc les sources qui
18 ont été utilisées par Douglas Pike dans son rapport.

19 [14.19.18]

20 Me KOPPE:

21 Je crois comprendre que M. Pike est un analyste très chevronné
22 qui a travaillé pour le Département d'État. Il est aussi
23 professeur d'histoire. Il enseigne à Berkeley. Et, maintenant, il
24 est décédé.

25 La citation que je viens de faire ne présente pas le point de vue

1 du Congrès. Il ne dit pas si, oui ou non, il représente le
2 Département d'État, mais le fait est que nous parlons ici avec
3 une experte et je suis certain que Mme Becker n'aura aucune peine
4 pour répondre à mes questions.

5 [14.20.04]

6 Mme BECKER:

7 R. Merci. La question de la Fédération indochinoise et du
8 Vietnam, c'est un débat qui se poursuit encore aujourd'hui, qui a
9 toujours été intense et riche.

10 Douglas Pike, lorsqu'il était au Service étranger, il
11 s'intéressait beaucoup à la théorie des dominos, qui avait engagé
12 les États-Unis dans la guerre par rapport au Sud-Est asiatique...
13 non communiste... et aux revendications. J'en ai beaucoup parlé et
14 je m'y suis beaucoup intéressée.

15 Les prévisions du Département d'État à cette époque-là, puisque
16 je les avais interrogés, c'était qu'aucune des conclusions
17 mentionnées par M. Pike en son nom propre n'était vraisemblable.

18 Et il était suspecté que les Vietnamiens allaient tout simplement
19 se retirer et que c'était un message envoyé aux Cambodgiens pour
20 leur dire d'arrêter.

21 Il y a un... un livre, pardon, qui s'appelle "Embers of War", qui
22 montre les Chinois et les Russes... les intérêts des Chinois et des
23 Soviétiques envers cette Fédération indochinoise. Ils
24 préféreraient que cette fédération existe et qu'elle existe de la
25 main de Ho Chi Minh pour qu'"elles" n'aient pas à s'immiscer

1 (phon.). Il y a également beaucoup d'autres documents.

2 [14.21.33]

3 Q. J'arrive à la... au point de vue, à la perspective soviétique et
4 chinoise. Ma question est la suivante: dois-je comprendre que
5 vous n'êtes pas nécessairement d'accord avec les conclusions que
6 je viens de vous lire?

7 R. Il a émis plusieurs hypothèses - a), b), c) - et ce qui
8 ressortait le plus... ou une des choses qui ressortaient le plus,
9 c'est qu'il existe une forme de raison des deux côtés, de
10 rationalité. La guerre dure depuis 1970 et il n'y a rien de
11 nouveau dans ce qu'il explique ici.

12 [14.22.29]

13 Q. Effectivement, vous avez raison.

14 Je vous ai donné lecture de bon nombre de conclusions. Alors
15 procédons par étapes. Ici, il est dit que le Vietnam considère
16 que... depuis longtemps que la Fédération indochinoise est la
17 meilleure alternative, qui sied le mieux à la région. Est-ce que
18 cette conclusion, à votre avis, est une bonne conclusion ou est
19 une conclusion erronée?

20 R. Je ne pense pas que ce soit une idée statique. Comme je vous
21 l'ai dit, personne ne pensait sérieusement que les Vietnamiens
22 allaient se lancer dans une guerre pour conquérir le Cambodge. À
23 cette époque, dire que l'alternative était la Fédération
24 indochinoise, eh bien, aujourd'hui, je ne pense pas qu'on puisse
25 le dire.

1 [14.23.25]

2 Q. Mais si vous dites que Douglas Pike a joué un rôle pour
3 élaborer la théorie du domino par rapport à l'implication des
4 États-Unis... c'était quelqu'un qui avait un point de vue
5 conservateur, alors je m'interroge. Pourquoi a-t-il écrit ceci en
6 1978, fort de toutes ses connaissances en matière de politique
7 vietnamienne du début des années 70? Pourquoi aurait-il tort
8 alors que vous auriez raison?

9 [14.24.10]

10 R. Il ne l'a pas prouvé. Moi, ce que je dis, c'est qu'il n'a rien
11 prouvé. Il ne l'a pas prouvé.

12 Q. Les universitaires ou les érudits qui sont en mesure de le
13 prouver accordent beaucoup d'importance à toute preuve qui
14 permettrait de découvrir le fond de la chose, particulièrement
15 des archives au Vietnam. Mais ce qui est important...

16 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

17 Me Koppe s'interrompt.

18 Le Président donne la parole à la juge Fenz.

19 [14.25.04]

20 Mme LA JUGE FENZ:

21 Ici, l'expert... Maître Koppe, veuillez poser des questions et ne
22 pas déposer vous-même.

23 Me KOPPE:

24 Je suis tout à fait d'accord, mais parfois il est assez difficile
25 de s'en empêcher.

1 Q. Qu'en est-il des autres conclusions de Douglas Pike? Par
2 exemple, est-ce que le Cambodge... est-ce que le Kampuchéa
3 démocratique ont adopté un document (phon.) irrationnel?
4 [14.25.47]

5 Mme BECKER:

6 R. Je pense que la guerre montre que leur politique étrangère
7 n'avait pas de sens. Et tout l'entretien avec Pol Pot, auquel
8 Richard Dudman était présent, montrait quel était le modèle. Il
9 avait montré que sa politique reposait sur le fait que le Pacte
10 de Varsovie allait prendre... allait choisir le camp des
11 Vietnamiens tandis que l'OTAN allait choisir le camp du Cambodge.

12 Q. J'allais y venir justement, mais, puisque vous en parlez,
13 est-ce que le Vietnam a conclu un accord militaire avec les
14 Soviétiques? N'y avait-il pas des conseillers militaires
15 soviétiques présents au Vietnam avant l'invasion du Cambodge,
16 peut-être même éventuellement est-allemands?

17 [14.26.45]

18 R. Oui. D'ailleurs, j'ai parlé d'un accord entre l'Union
19 soviétique et le Vietnam. J'ai dit que cet accord avait fait
20 monter le schisme entre l'Union soviétique et la Chine. C'est
21 indubitable. Bien sûr qu'il y avait des conseillers soviétiques
22 au Vietnam et des conseillers chinois au Cambodge, mais aller
23 jusqu'au Pacte de Varsovie et aux troupes de l'OTAN..

24 Q. Pour parler, justement, de ce que vous venez de dire et dont
25 on parlait hier, pourriez-vous m'indiquer un document,

1 particulièrement le "Livre noir" du Kampuchéa démocratique ou
2 alors un rapport du FBIS, qui indiquerait que Pol Pot penserait
3 que l'OTAN les rejoindrait dans leur lutte?

4 Et, autre question: pourquoi ne l'avez-vous pas dit dans votre
5 compte rendu? Pourquoi, d'ailleurs, Dudman ne l'a pas non plus
6 mentionné?

7 [14.27.52]

8 R. C'était tellement irrationnel que cela a été enlevé de mon
9 rapport. Vous avez l'enregistrement. L'enregistrement a été remis
10 là. Par contre, je ne peux pas me prononcer au nom de Richard
11 Dudman.

12 Q. Et qu'en est-il des autres publications, du "Livre noir", par
13 exemple?

14 R. Cela a été remis par le ministre des Affaires étrangères avant
15 que nous allions voir Pol Pot. Il faut demander au Kampuchéa
16 démocratique (phon.).

17 Q. J'ai vérifié et je n'ai rien vu. Est-il possible que cette
18 question de l'OTAN soit... se soit un peu, entre guillemets,
19 "perdue" dans la traduction?

20 [14.28.37]

21 R. Non. Avez-vous écouté l'enregistrement? Je l'ai donné à la
22 Chambre.

23 Q. Lorsque je dis "perdue" dans la traduction, peut-être que le
24 traducteur n'a pas compris, comme ça arrive ici régulièrement.
25 Peut-être que cela vous a été transmis de... peut-être que le

1 traducteur ne vous a pas restitué les bons mots et que ce serait
2 passé à la trappe?

3 R. La traduction a été faite par Keat Chhon avec Ieng Sary et
4 Prasith. Donc je ne pense pas qu'il puisse y avoir eu d'erreur
5 avec ces personnes et Pol Pot.

6 [14.29.22]

7 Q. Naturellement, je ne suis pas là pour spéculer sur ce
8 qu'aurait pu éventuellement dire Pol Pot. Mais ne pensez-vous pas
9 que le conflit entre le Kampuchéa démocratique et le Vietnam
10 était devenu la pièce centrale de l'échiquier des relations entre
11 les États-Unis et l'Union soviétique?

12 R. Pas l'OTAN. C'était les relations entre les États-Unis et la
13 Chine. Europe/OTAN, non. Là, c'était vraiment États-Unis/Chine.
14 Et c'était fondamental. On le voit tout particulièrement sur la
15 place de Tian'anmen. Plus vous vous rapprochez... à mesure que l'on
16 se rapproche de ce schisme.

17 Q. Mais c'était en 1989?

18 R. Oui.

19 [14.30.14]

20 Q. On n'a pas entendu votre réponse.

21 R. Vous demandez s'il y a eu des répercussions États-Unis/OTAN.
22 Je dis non. C'était beaucoup plus important pour les relations
23 États-Unis/Chine. Et d'ailleurs, ça s'est poursuivi dans le temps
24 jusqu'aux événements de Tian'anmen. Vous verrez que la politique
25 des États-Unis vis-à-vis du Cambodge dépend de façon fondamentale

1 des relations avec la Chine. OTAN? Rien à voir.

2 [14.30.44]

3 Q. Faute de temps, je passe à l'autre conclusion concernant la
4 guerre entre le Vietnam et le Cambodge. Ça a commencé en 70, et
5 aucune partie n'agit nécessairement de façon irrationnelle.

6 D'accord ou pas d'accord?

7 R. En 70, le principal changement à la frontière a eu lieu quand
8 les États-Unis ont soutenu le coup d'État contre Sihanouk. Les
9 troupes communistes vietnamiennes venues du Nord et du Sud l'ont
10 fait... elles avaient été confinées à la zone Est. Elles se sont
11 propagées dans tout le pays. Et les communistes vietnamiens ont
12 aidé les Khmers rouges à s'armer pour pouvoir ensuite lutter
13 seuls.

14 Ça a été le principal changement dans les relations militaires
15 vietnamo-cambodgiennes. On ne peut pas parler d'une guerre
16 frontalière.

17 [14.31.55]

18 Beaucoup de gens ont été surpris de voir que les communistes
19 vietnamiens ont occupé le créneau. Il y a eu plusieurs victoires
20 dans des campagnes, et ce à l'échelle de tout le pays.

21 Q. J'aimerais approfondir, mais il me faut passer à la suite. On
22 a parlé du point de vue américain sur les ambitions
23 vietnamiennes. Vous avez dit que vous ne croyiez pas à une
24 Fédération indochinoise.

25 J'aimerais citer un extrait des archives soviétiques, un ouvrage

1 déjà abordé, le livre de Stephen Morris intitulé "Pourquoi le
2 Vietnam a envahi le Cambodge?".

3 Page 66 de ce livre, ERN... E307/5.2.4. À nouveau, ça n'existe
4 qu'en anglais: 01001733. Morris cite l'ambassadeur soviétique au
5 Nord-Vietnam.

6 Je vais vous lire, et ce, lentement, aux fins de
7 l'interprétation:

8 [14.33.26]

9 "Mais cela ne voulait pas dire que Hanoi avait complètement
10 abandonné son désir d'une Fédération indochinoise. En février 73,
11 l'ambassadeur soviétique au Nord-Vietnam a énoncé ce qu'il
12 considérait comme étant les objectifs d'Hanoi."

13 Ensuite, on cite ici l'ambassadeur:

14 "Le programme des camarades vietnamiens pour l'Indochine était de
15 remplacer les régimes réactionnaires de Saigon, Vientiane et
16 Phnom Penh par des régimes progressistes, et, plus tard, quand
17 tout le Vietnam, mais aussi le Laos et le Cambodge se lanceraient
18 sur la route pour le socialisme, de passer à la création d'une
19 fédération de pays indochinois. Cette stratégie du Parti
20 travailleur vietnamien découle du programme de l'ancien Parti
21 communiste indochinois."

22 Voici ma question: apparemment, en 73, les Soviétiques eux-mêmes
23 continuaient de penser que la politique vietnamienne visait à
24 créer une Fédération indochinoise. Quelle est votre réaction?

25 [14.34.46]

1 R. Je ne suis pas du tout surprise. Comme je l'ai dit, c'était
2 une cible mouvante. Ça dépendait de la fonction... de la période.
3 Ça dépendait du point de vue des différentes personnes, des
4 différents partis.
5 Souvenez-vous, l'Union soviétique avait de très mauvaises
6 relations avec les deux camps dans la guerre au Cambodge. Les
7 Soviétiques ont gardé une ambassade à Phnom Penh pendant la
8 guerre. Et la première chose ou une des premières choses qu'ont
9 faites les Khmers rouges, ça a été de critiquer les Soviétiques,
10 alors qu'on pensait que ça allait être des alliés. C'est donc
11 très délicat.

12 [14.35.17]

13 Mais je ne suis pas surprise du tout. Vous trouverez pas mal de
14 références à ce sujet, et ce pour différentes périodes. Mais,
15 comme je le dis - et je fais référence au livre "Embers of War"
16 -, dans les archives soviétiques, il est question du fait que les
17 Soviétiques s'intéressaient davantage à l'Europe, et non pas à la
18 question Vietnam/Cambodge. Et donc ils étaient satisfaits d'une
19 Fédération indochinoise.

20 C'est Ho Chi Minh qui s'est battu avec les Soviétiques pour avoir
21 un parti vietnamien distinct.

22 [14.35.55]

23 Q. Je reviendrai à Ho Chi Minh.

24 Peut-être ai-je mal compris, mais il me semble que Douglas Pike a
25 bien décrit la politique vietnamienne, par rapport à ce que dit

1 l'ambassadeur soviétique au sujet des ambitions vietnamiennes.

2 Et donc, d'une part, il y a ce que dit Douglas Pike, d'autre
3 part, ce que dit l'ambassadeur soviétique, et je ne vois pas
4 vraiment de contradiction entre les deux..

5 [14.36.32]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Madame l'experte, veuillez attendre.

8 La parole est à l'Accusation.

9 M. KOUMJIAN:

10 Une fois de plus, on a l'impression que la Défense ne pose pas de
11 question, mais présente plutôt son propre avis.

12 Me KOPPE:

13 Q. Je demande simplement si les perspectives soviétiques
14 cadraient avec l'observation de Douglas Pike?

15 [14.37.23]

16 Mme BECKER:

17 R. L'interview avec l'ambassadeur soviétique est très
18 intéressante. Douglas Pike a son propre avis. Peut-être que les
19 deux sont d'accord. Vous avez raison. Mais je ne peux pas dire
20 pour autant qu'il s'agisse d'une politique vietnamienne, d'une
21 part, américaine, d'autre part, soviétique, et cetera.

22 Q. Passons au point de vue des Chinois au sujet de l'ambition
23 vietnamienne.

24 Et, ici, je vous renvoie au rapport précité de Geng Biao,

25 E307/5.2.1, ERN 00... pardon, 01001621. Je n'ai pas vu de citation

1 de ce livre dans le vôtre.

2 Il y a eu en janvier 79 une réunion de très haut niveau. C'était
3 le Comité central, le Comité permanent, en Chine, une réunion
4 secrète.

5 Geng Biao était le militaire de plus haut rang en Chine, et il
6 faisait rapport notamment à Deng Xiaoping.

7 [14.38.39]

8 Ce n'est pas une version publique du point de vue chinois, mais
9 la perception de la Chine elle-même sur le Vietnam en
10 particulier. Vous le savez, Deng Xiaoping avait déjà dit que les
11 Vietnamiens étaient les délinquants de l'Est.

12 Geng Biao semble dire la même chose - et je vais citer, 01001621:
13 "Pourquoi le Vietnam n'a pas envahi le Cambodge quand les
14 relations diplomatiques entre les deux ont été rompues l'année
15 dernière? Pourquoi a-t-il attendu jusqu'à maintenant pour
16 agresser le Cambodge? En fait, dès la libération du Sud-Vietnam,
17 le Vietnam avait des intentions malveillantes. La poignée des
18 va-t-en-guerre, à l'instigation des sociaux-impérialistes en
19 coulisses... attendaient leur heure pour empiéter sur le Cambodge
20 en l'attirant dans la soi-disant alliance indochinoise pour en
21 faire un tremplin et une base du socialo-impérialisme dans sa
22 tentative de réaliser son plan stratégique mondial et accroître
23 son influence en Asie du Sud-Est."

24 Voici ma question: cet avis de la Chine concernant les ambitions
25 vietnamiennes semble cadrer avec les conclusions de Douglas Pike

1 présentées au Congrès américain et aussi avec le point de vue
2 soviétique concernant la politique vietnamienne. D'accord?
3 R. (Intervention non interprétée: canal occupé).

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez patienter, Madame.

6 Juge Fenz, allez-y.

7 [14.40.39]

8 Mme LA JUGE FENZ:

9 Vous avez présenté l'avis d'une personne comme étant l'avis du
10 pays concerné. Cette pratique consiste à évaluer un élément de
11 preuve que vous produisez. Veuillez mettre fin à ce procédé.

12 Me KOPPE:

13 Je ne suis pas sûr d'avoir compris. Nous parlons de la politique
14 étrangère vietnamienne. Je présente l'avis de politiques
15 étrangères des États-Unis, de la Chine, de l'Union soviétique. Je
16 ne fais que lire des documents qui montrent leur point de vue sur
17 le Vietnam et je demande à l'experte de nous donner son avis. Je
18 fais ce que je suis censé faire.

19 [14.41.20]

20 Mme LA JUGE FENZ:

21 Vous présentez les opinions d'individu et non pas de pays. Est-ce
22 que ces avis cadrent avec les politiques des pays en question?
23 Ça, ça reste à voir. C'est une question d'emploi des termes.

24 Me KOPPE:

25 Concernant Douglas Pike, effectivement, il pourrait y avoir une

1 divergence. Mais, pour ce document-ci, de toute évidence, il
2 s'agit bien du point de vue politique chinois. Aucun doute
3 là-dessus. Si je me trompe, l'experte pourra assurément me
4 corriger.

5 [14.41.55]

6 M. LE JUGE LAVERGNE:

7 Si je peux me permettre, Maître Koppe, s'agit-il d'un document
8 officiel chinois? A-t-il été confirmé par les autorités
9 chinoises? Apparemment, c'est un document qui aurait été obtenu,
10 on ne sait pas dans quelles circonstances, par les services
11 secrets taiwanais. Est-ce exact?

12 Me KOPPE:

13 Pour être sincère, je suis un peu déçu de voir qu'après sept ans
14 on n'a pas encore parlé de la pertinence de Geng Biao. Tous les
15 experts font rapport... font référence à cet important rapport.
16 Sans aucun doute, il s'agit du point de vue de la Chine. Ceci
17 exprime la politique chinoise. Si je me trompe, l'experte pourra
18 me corriger. Aucun doute là-dessus.

19 [14.42.52]

20 Mme LA JUGE FENZ:

21 La Chambre s'est prononcée. Veuillez vous conformer à ce... à nos
22 injonctions. Nous ne vous demandons rien d'autre à ce stade.

23 Me KOPPE:

24 Soit.

25 Q. Madame Becker... Moi aussi, ça me fait rire.

1 Pourriez-vous nous dire quelle était la politique chinoise, le
2 point de vue de la Chine, en tout cas, concernant la politique
3 vietnamienne envers le Cambodge en général?

4 [14.43.26]

5 Mme BECKER:

6 R. Cela traduisait le point de vue de l'opinion publique. Les
7 Chinois accusaient le Vietnam de vouloir une Fédération
8 indochinoise. C'est une raison invoquée au moment de l'invasion
9 du Vietnam par la Chine, à la frontière. Ainsi, les Chinois ont
10 donné une leçon aux Vietnamiens.

11 Ce n'est pas un secret. Les Chinois ont exploité les aspirations
12 vietnamiennes pour une Fédération indochinoise, et c'est quelque
13 chose de public. Les Chinois considéraient que les Vietnamiens
14 voulaient une Fédération indochinoise. Ce n'est pas un secret.

15 Q. Donc je pense que nous sommes d'accord?

16 R. Oui.

17 Q. Merci pour la réponse...

18 [14.4415]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Maître Koppe, le moment est venu d'observer une courte pause. Les
21 débats reprendront à 15 heures.

22 Huissier d'audience, veuillez vous occuper de l'experte pendant
23 la pause et la ramener dans le prétoire pour la reprise des
24 débats à 15 heures.

25 Suspension de l'audience.

1 (Suspension de l'audience: 14h44)

2 (Reprise de l'audience: 15h04)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

5 La parole est à la défense de Nuon Chea.

6 Maître Koppe, vous avez la parole.

7 Me KOPPE:

8 Rebonjour, Madame Becker.

9 Q. Avant la pause, nous parlions du rapport du Congrès américain.

10 Nous parlions des ambitions vietnamiennes par rapport au

11 Cambodge. Nous parlions des politiques ou des idées soviétiques

12 par rapport au Vietnam et aux ambitions vietnamiennes. Nous

13 parlions également de la Chine.

14 Et, bien sûr, il nous restait à parler du roi Sihanouk, de

15 l'invasion vietnamienne de 78-79.

16 [15.06.08]

17 Vous avez déjà parlé du prince Sihanouk. Vous avez parlé de sa

18 conférence de presse à Pékin. Pourriez-vous nous donner quelques

19 détails concernant la teneur de cette conférence, qui a duré cinq

20 heures et qui a eu lieu en janvier 79?

21 Mme BECKER:

22 R. Comme je l'ai dit au coprocureur international, cette

23 conférence de presse était très longue. Sihanouk a expliqué qu'il

24 avait été assigné à résidence et il y a parlé de ce qu'il avait

25 vécu sous le régime du Kampuchéa démocratique.

1 Ensuite, il s'est rendu à New York, et c'est ce discours-là que
2 j'ai couvert. C'est là qu'il a dit qu'il était très inquiet par
3 rapport au Vietnam. Et, par la suite, il a essayé de rester aux
4 États-Unis, mais sa demande a été refusée.

5 [15.07.22]

6 Q. Je reviens à sa conférence de presse à Beijing. A-t-il parlé
7 très précisément de l'invasion vietnamienne? A-t-il fait part de
8 son opinion à ce sujet? A-t-il exprimé un avis général? Quelles
9 étaient ses opinions en général?

10 R. Je ne me souviens plus de ses termes exacts, mais il a dit
11 qu'il avait très peur que le Vietnam n'avale complètement le
12 Cambodge. Il s'est mis dans le camp du Kampuchéa démocratique.

13 Q. Il n'y a pas, donc, de lien entre ce qu'il a dit à Pékin et ce
14 qu'il a dit en janvier 79 à New York?

15 R. Pas que je m'en souviene, non.

16 [15.08.27]

17 Q. Vous souvenez-vous de ce qu'il a dit précisément dans son
18 discours? Je pourrais peut-être vous aider un peu. Il a comparé
19 l'invasion du Vietnam... l'invasion du Kampuchéa démocratique par
20 le Vietnam à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne. Vous en
21 souvenez-vous?

22 R. Non, mais je vous crois sur parole.

23 Q. Il a utilisé l'exemple d'un grand boa constricteur, le
24 Vietnam, qui avalerait doucement, doucement, tout doucement le
25 Vietnam (sic). Vous souvenez-vous qu'il ait dit cela?

1 [15.09.19]

2 R. Non. Comme je vous l'ai dit, il n'a pas arrêté de dire "avaler
3 le Kampuchéa". Et les dirigeants du Kampuchéa démocratique en
4 disaient de même: "Avaler le Kampuchéa." Donc c'était le terme
5 que l'on... que l'on utilisait.

6 Q. Et vous souvenez-vous qu'il ait qualifié l'invasion
7 vietnamienne comme un "acte d'agression, d'annexion", la
8 "satisfaction d'ambitions de longue date qui visaient à avaler le
9 Kampuchéa démocratique"?

10 R. Tout à fait. C'était le discours, le discours pendant les deux
11 années qui ont suivi.

12 Q. Peut-on donc en conclure, d'après votre avis expert, qu'il n'y
13 avait pas vraiment de lien entre les ambitions des Vietnamiens
14 vues par les Russes, vues par les Chinois et vues par Douglas
15 Pike et vues par le prince Sihanouk?

16 [15.10.30]

17 R. L'Union soviétique et la Chine n'étaient pas d'accord sur les
18 ambitions du Vietnam. On avait l'Union soviétique, et je ne me
19 sens... je ne pense pas que ce que pensait Douglas Pike soit
20 vraiment très important. Mais, effectivement, les Soviétiques et
21 les Chinois n'étaient pas tout à fait d'accord sur ce que voulait
22 ou quelles étaient les ambitions du Vietnam.

23 [15.11.00]

24 Q. Passons à présent au Vietnam, si vous en êtes d'accord. Nous
25 avons parlé des ambitions du Vietnam, de la politique, s'agissant

1 du Cambodge en général et du Kampuchéa démocratique en
2 particulier. Pourriez-vous nous dire quelque chose au sujet du
3 régime tel qu'il était après avril 1975? Que pouvez-vous nous
4 dire du Vietnam unifié, dirigé par Le Duan? Pourriez-vous nous
5 dire quelque chose au sujet du régime à la tête duquel il était
6 au Vietnam?

7 [15.11.46]

8 R. C'est un sujet que l'on peut aborder pendant longtemps. Vous
9 parlez du Vietnam unifié?

10 Q. Oui, je suis d'accord avec vous. Effectivement, on pourrait en
11 parler pendant longtemps. Axons-nous alors sur la politique
12 vis-à-vis de l'Union soviétique. Pourrait-on dire que c'était un
13 staliniste et un partisan... un fieffé partisan de la doctrine?

14 [15.12.18]

15 R. C'était indubitable que le Vietnam était très proche de
16 l'Union soviétique et fidèle (sic) aux Chinois. Ho Chi Minh avait
17 une expression extrêmement courante par rapport aux dents, à la
18 tasse, et cetera...

19 Donc on ne peut pas remettre ceci en question.

20 Q. J'ai parlé de la doctrine Brejnev. Pourriez-vous faire toute
21 la lumière sur la doctrine Brejnev brièvement?

22 R. Concernant quoi particulièrement?

23 Q. Particulièrement au sujet de ce que... de ce qu'il arrivait aux
24 pays socialistes qui s'écartaient du giron de l'Union soviétique,
25 comme c'est arrivé en Afghanistan par la suite...

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Madame l'expert, veuillez attendre.

3 Coprocurateur international, vous avez la parole.

4 [15.13.35]

5 M. KOUMJIAN:

6 D'après la doctrine, Brejnev disait que les chevaux (sic) qui

7 étaient hostiles au socialisme essayaient de développer des pays...

8 ou les pays... les pays optaient plutôt pour une ligne socialiste...

9 ce qui était un problème également pour nos pays socialistes.

10 Alors c'est ce que je lis et je voulais être sûr que nous avons

11 le même entendement, c'est-à-dire que les pays socialistes qui

12 s'écartaient du giron avaient tendance à opter pour le

13 capitalisme.

14 [15.14.10]

15 Me KOPPE:

16 Oui, on ne pourrait pas dire que la Tchécoslovaquie en 86 (sic)

17 ait opté pour le capitalisme, mais enfin, laissons cela de côté.

18 Q. Ma question, c'est que vous fassiez toute la lumière sur la

19 doctrine Brejnev...

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Maître Koppe, veuillez attendre. Pourriez-vous, s'il vous plaît,

22 parler plus fort parce qu'on ne vous entend pas?

23 [15.14.50]

24 Me KOPPE:

25 Est-ce qu'on m'entend mieux?

1 Q. Alors est-ce que vous pourriez remettre en perspective la
2 doctrine de Brejnev en prenant par exemple la Tchécoslovaquie en
3 68 et, par la suite, l'Afghanistan, et ensuite remettre cette
4 doctrine dans le contexte du Vietnam, établir le lien entre le
5 Vietnam et la doctrine Brejnev?

6 Mme BECKER:

7 R. À vrai dire, c'est la première fois que j'entends parler de
8 cette comparaison. L'avez-vous vue? En avez-vous entendu parler
9 par le passé?

10 Q. Vous parlez de la Tchécoslovaquie en 68 et la doctrine
11 Brejnev?

12 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

13 Réponse inaudible pour l'interprète.

14 [15.15.31]

15 Mme BECKER:

16 R. Peut-être ai-je mal compris votre question? Mais vous dites la
17 doctrine de Brejnev, le lien avec la Tchécoslovaquie et
18 l'Afghanistan, et cetera, et comment tout ceci affecte le Vietnam
19 et le Cambodge?

20 [15.15.46]

21 Me KOPPE:

22 Q. Nous allons assez vite, j'en conviens, mais le temps qui m'est
23 imparti est limité, et ce que j'espère montrer par mes questions
24 ou entendre... ou comprendre grâce à mes questions, c'est la
25 réponse à la question suivante: pourriez-vous me dire si le

1 Vietnam adhéraît à la doctrine Brejnev et si, de façon générale,
2 il était en accord avec cette doctrine Brejnev? Est-ce que, de
3 façon générale, ils étaient d'accord avec l'invasion par l'Union
4 soviétique de la Tchécoslovaquie en 68 et, par la suite,
5 l'invasion par l'Union soviétique de l'Afghanistan? De façon
6 générale, est-ce qu'on pourrait établir une comparaison avec le
7 Cuba de l'Asie? Est-ce que c'est un petit peu la même... le même
8 esprit, le même type de politique que la doctrine Brejnev en
9 Union soviétique?

10 [15.16.41]

11 R. C'est... je n'ai jamais entendu parler de cette comparaison.
12 Mais, en 68, l'Union soviétique était tellement accaparée par la
13 guerre que je ne peux pas me (inaudible), et je n'arrive pas à
14 voir le parallèle, les Vietnamiens avec... je ne peux pas, je
15 n'arrive pas à me rappeler que les Vietnamiens se soient fondés
16 sur la doctrine Brejnev pour envahir le Cambodge.

17 Q. Vous souvenez-vous ou savez-vous s'il y a eu un conseil par...
18 un conseiller de l'Union soviétique qui aurait préconisé au
19 Vietnam de faire la même chose avec le Cambodge que ce que
20 l'Union soviétique avait fait en Tchécoslovaquie en 68?

21 [15.17.30]

22 R. Non, je n'ai pas connaissance d'un tel avis ou d'un tel
23 conseil.

24 Q. Je reformule: est-ce que le Vietnam, en 76, 77, 78, 79, était
25 un satellite soviétique au sens de la... de la tradition

1 stalinienne?

2 R. On ne peut pas qualifier le Vietnam de satellite soviétique,
3 non.

4 Q. Mais vous avez pourtant lu le livre de Steve Morrison... Morris,
5 et vous... seriez-vous d'accord avec la façon dont il concevait le
6 Vietnam et les relations avec l'Union soviétique?

7 [15.18.22]

8 R. Je suis d'accord avec l'analyse de Nayan Chanda. Je vois le
9 Vietnam comme un État plus indépendant et non pas comme un
10 satellite soviétique.

11 À mon avis, ce qui est important dans cette discussion, c'est que
12 le Vietnam était très pauvre après 75 - très, très pauvre. Les
13 États-Unis ont mis en place un embargo de grande envergure. Et
14 cette indigence a fait que la population vietnamienne a été
15 envoyée dans l'Union soviétique de l'époque et en Europe de l'Est
16 pour travailler.

17 Cela a suscité le ressentiment du Vietnam. Ils détestaient cette
18 situation et, si vous vous souvenez bien, pendant... lorsque le mur
19 de Berlin est tombé, on a pu voir des Vietnamiens essayer de
20 quitter le pays. Ils étaient tellement pauvres qu'ils ont dû
21 payer leurs dettes en vendant leurs travailleurs. C'était connu.
22 C'était de notoriété publique. Mais je ne pense pas que cela
23 veuille pour autant dire que le Vietnam était un satellite de
24 l'Union soviétique. Ça veut tout simplement dire qu'ils étaient
25 très pauvres.

1 [15.19.28]

2 Q. Alors êtes-vous d'accord pour dire que Nayan Chanda n'a pas
3 été en mesure d'utiliser les archives soviétiques, contrairement
4 à Morris, qui, lui, a pu avoir accès au matériel dans les
5 archives soviétiques?

6 R. Je vous le répète: l'expert, pour moi, pour les archives
7 soviétiques n'est pas forcément Morris. Je pense que Sophie
8 Quinn-Judge est meilleure, de même qu'un autre expert... et je
9 pense qu'aucun des deux n'aurait qualifié le Vietnam de satellite
10 soviétique.

11 [15.20.06]

12 Q. Bien. Je poursuis. S'agissant toujours du Vietnam, très
13 brièvement, vous avez écrit au sujet des droits de l'homme au
14 Vietnam, qu'en est-il du Sud-Vietnam, des droits de l'homme, et
15 particulièrement pour les anciens représentants officiels du
16 Vietnam?

17 R. La situation des droits de l'homme était catastrophique. Cela
18 ne fait aucun doute. Je ne sais pas s'il y a des rapports exacts
19 quant au nombre d'exécutions qui ont été perpétrées, et peut-être
20 est-ce parce que le gouvernement est encore au pouvoir et que
21 l'on n'a pas accès à ces documents. Donc je ne peux pas me
22 prononcer. Mais personne ne peut se faire l'avocat des droits de
23 l'homme dans ce sens au Vietnam.

24 Q. J'aimerais aborder les réfugiés par... les "boat people",
25 surtout les... les Vietnamiens de souche chinoise...

1 [15.21.27]

2 R. J'ai fait un rapport à ce sujet dans deux sections.

3 Il y a en fait deux types de "boat people". Il y a ceux du Sud,
4 qui se sont rendus dans le Sud-Est asiatique, et puis il y a ceux
5 d'origine ethnique chinoise au Nord; et ceux qui étaient au Nord
6 étaient liés au Cambodge.

7 Ceux qui étaient d'origine ethnique chinoise sont devenus
8 suspects parce que les Vietnamiens pensaient que les Chinois
9 étaient à l'origine de leur guerre avec le Cambodge. Même si les
10 Vietnamiens d'origine ethnique chinoise appuyaient le Vietnam, on
11 considérait qu'ils étaient liés (sic) à Hong Kong... et donc
12 c'était l'une des raisons de la tragédie dans cette horrible
13 guerre.

14 [15.22.14]

15 Q. Dernière question à ce sujet. À la lumière de ce dont nous
16 avons parlé lorsque nous avons abordé les ambitions du Vietnam
17 qui convoitait le Cambodge, la position du Vietnam dans le Bloc
18 soviétique - vous avez dit que la situation des droits de l'homme
19 était catastrophique -, pourriez-vous nous donner votre avis
20 d'expert et qualifier l'invasion du Vietnam? Est-ce qu'à votre
21 avis c'était un acte d'agression de grande ampleur ou
22 s'agissait-il d'une intervention humanitaire?

23 R. Venez-vous de dire "humanitaire"?

24 [15.23.13]

25 Q. Oui.

1 R. Je ne pense pas qu'on ait jamais accusé le Vietnam de mener
2 une intervention humanitaire. C'était vraiment un pouvoir contre
3 un autre pouvoir, comme on peut le penser.
4 Les Cambodgiens étaient très étalés. Ils ne savaient pas par où
5 aller... rentrer. Les Vietnamiens et... la difficulté, c'est le fait
6 de ne pas savoir s'ils allaient obtenir le soutien des Nations
7 Unies. Une chose que j'ai écrite, c'est que si la Thaïlande avait
8 envahi et avait renversé Phnom Penh, la réaction aurait été tout
9 autre.

10 Mais personne n'a jamais pensé que l'invasion vietnamienne avait
11 un caractère humanitaire.

12 [15.24.12]

13 Q. Je n'en suis pas si sûr. Mais j'aimerais porter au
14 procès-verbal que vous avez ri en entendant ma suggestion que
15 cela aurait pu être une intervention humanitaire parce qu'à votre
16 sens il s'agit de quelque... d'une suggestion ridicule ou
17 grotesque; est-ce correct?

18 R. J'ai ri parce que je n'avais jamais entendu cela.
19 Il y avait très certainement une composante humanitaire
20 lorsqu'ils ont mis en échec les Khmers rouges et que les Khmers
21 rouges sont partis, mais personne n'a jamais pensé que
22 l'intention de départ était essentiellement humanitaire.

23 S'il n'y avait pas eu de guerre à la frontière, le Vietnam
24 n'aurait jamais envahi le Kampuchéa démocratique. C'était une
25 composante secondaire, qui est apparue lorsque les Khmers rouges

1 ont été renversés. Mais je ne pense pas que qui que ce soit pense
2 que ce soit autre chose qu'une réponse par rapport à cette guerre
3 frontalière entre le Vietnam et le Cambodge.

4 [15.25.08]

5 Q. Vous venez de nous donner une réponse très intéressante à ma
6 question. En tout cas, une partie de votre réponse m'intéresse.
7 Vous dites que le Vietnam a évincé les Khmers rouges, a battu les
8 Khmers rouges, les a mis en échec - les termes sont semblables.
9 Mais n'est-ce pas vrai également que le gouvernement en place, et
10 le gouvernement qui a été instauré, est constitué également
11 d'anciens Khmers rouges? Et, pour renchérir, le prince Sihanouk
12 avait d'ailleurs qualifié le gouvernement de... de gouvernement
13 fantoche à la solde des Vietnamiens? Est-ce que vous êtes
14 d'accord?

15 [15.26.14]

16 R. Non. Ça reviendrait à dire que le gouvernement de Vichy était
17 une branche supplémentaire du gouvernement français.
18 Hun Sen... luttait pour les Vietnamiens, c'était clair. Ils ne
19 faisaient pas partie du Kampuchéa démocratique. Ils n'en
20 faisaient plus partie. Ils avaient fui pendant les purges de
21 l'Est. Ensuite, ils se sont battus sur le front pour les
22 Vietnamiens. Et, lorsque les discours ont été faits aux Nations
23 Unies, ils ont dit qu'ils n'étaient pas là. Donc, dire que c'est
24 une extension du Kampuchéa démocratique, non. Il... c'était
25 complètement séparé du Kampuchéa démocratique.

1 [15.26.58]

2 Q. Voilà qui m'amène à mon sujet suivant. Lorsque la scission
3 entre les Khmers rouges en deux groupes ou en trois groupes, un
4 dirigé par Pol Pot, Nuon Chea, Ieng Sary, et l'autre par So Phim,
5 Ros Nhim et d'autres... à votre avis, quand est-ce que cette
6 scission a eu lieu? En quelle année pourriez-vous dire que cela a
7 eu lieu?

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Madame l'expert, veuillez attendre.

10 Coprocurateur international, vous avez la parole.

11 [15.27.45]

12 M. KOUMJIAN:

13 Dans la question, on émet des suppositions au sujet de beaucoup
14 de faits pour lesquels il n'y a pas eu de déposition de la part
15 de l'expert.

16 La Défense souhaite entendre qu'il y a eu une conspiration entre
17 plusieurs membres: Ros Nhim et d'autres. La Défense aimerait
18 demander au témoin si cela a été le cas.

19 S'il souhaite procéder ainsi, c'est tout à fait possible, mais il
20 ne devrait pas poser de questions alors qu'il n'y a pas de
21 preuves.

22 [15.28.20]

23 Me KOPPE:

24 Je serais ravi de revenir en arrière.

25 Q. Pourriez-vous nous parler de la rébellion ou de la scission

1 entre les Khmers rouges avant l'arrivée des Vietnamiens? On a
2 parlé de So Phim, Ros Nhim. L'un s'est suicidé en juin, l'autre a
3 été exécuté. Que pouvez-vous nous dire de façon générale au sujet
4 de ces personnes?

5 Mme BECKER:

6 R. Comme je l'ai dit, c'est une purge. Ce n'est pas une scission.
7 Et cette purge est venue d'en haut. Les preuves montrent à Tuol
8 Sleng qu'il y a eu une attaque contre les diverses régions pour
9 que le Centre puisse accaparer davantage de pouvoirs. Je
10 décrirais ceci comme une purge.

11 [15.29.23]

12 Q. C'est un point de vue, j'entends bien. Maintenant, il s'agit
13 de voir si ce point de vue est exact. C'est une question qui est
14 en débat ici pendant ce procès.

15 Je reprends vos mots. Vous parlez d'une purge. Une purge implique
16 qu'une partie pense que l'autre est en train de la trahir. À
17 votre avis, quand est-ce que cette trahison a commencé? Ros Nhim
18 et So Phim, à quel moment se sont-ils opposés... ont-ils commencé à
19 s'opposer à la politique du Kampuchéa démocratique?

20 M. KOUMJIAN:

21 À nouveau, l'expert n'a présenté aucune preuve selon laquelle Ros
22 Nhim et So Phim se seraient opposés au régime.

23 [15.30.20]

24 Me KOPPE:

25 Q. Oui, précisément.

1 Mme BECKER:

2 R. D'après les preuves, le Centre a commencé à mener des purges à
3 partir de 1977.

4 Q. Donc, à votre avis, cela veut dire que les purges ont été
5 nécessaires à partir de quel moment - d'après eux?

6 R. C'est un tel niveau de détail que je ne sais par où commencer.
7 Mais, d'après les documents, c'est un... il y a eu un effet boule
8 de neige. On voit le revirement dans les aveux. L'ennemi n'est
9 plus alors la CIA ou le KGB, mais devient également le Vietnam.
10 Et ça commence en 1977. C'est là que je placerais ce tournant.

11 [15.31.37]

12 Je ne me souviens pas de grandes divisions politiques qui
13 auraient été citées quelque part. Il y avait un sentiment général
14 de trahison prévalent. Et un côté avait tout le pouvoir,
15 exécutait les massacres. Le Centre avait le pouvoir, menait les
16 purges de façon systématique dans chacune des régions.

17 Q. J'aimerais vous lire un extrait d'un livre qui fait suite à un
18 documentaire qui a été utilisé comme pièce à maintes reprises
19 lors du premier procès. C'est le livre "Behind the Killing
20 Fields", de Thet Sambath et Gina Chon. Avez-vous bien dit
21 connaître ce livre ou bien ne connaissez-vous que le film?

22 [15.32.36]

23 R. Seulement le film.

24 Q. Monsieur le Président, j'aimerais citer ce livre. Je ne
25 retrouve pas la cote en E3. E152.2, ERN anglais... alors, c'est la

1 page 106, 007... 00757532; en khmer: 00858341 et 342.

2 À des fins de contexte: Thet Sambath cite ce qui semble être un
3 cadre de la zone Nord-Ouest de rang intermédiaire. Dans le livre,
4 il est appelé Chan Savuth. C'est l'ancien chef de l'hôpital de la
5 région de Battambang.

6 Et Thet Sambath paraphrase comme suit ses propos:

7 "Chan Savuth, chef de l'hôpital de la région de Battambang, a dit
8 dans un entretien: lors d'une réunion 'auquel' il a assisté pour
9 renverser Pol Pot, Ros Nhim a dit que le secret était essentiel.
10 Quiconque était impliqué dans le complot serait sûrement exécuté.
11 Le plan était très large, en cas de..."

12 [15.34.31]

13 "Savuth a dit: 'Nous avons été encouragés parce que des gens de
14 Phnom Penh comme Vorn Vet appuyaient le plan; et il y avait So
15 Phim dans la zone Est."

16 Voici donc ce qu'a dit ce cadre de rang moyen de Battambang. Ça
17 semble être corroboré par un autre cadre cité par Thet Sambath
18 dans son livre: ERN 00757531; en khmer: 00858339 et 340. C'est la
19 page 104 en khmer.

20 "Des cadres khmers rouges survivants ont dit qu'il y avait eu un
21 complot visant à renverser Pol Pot, Nuon Chea... Nuon Chea et les
22 autres dirigeants. In Thoeun, de la province de Pursat, a dit
23 qu'il y avait eu un plan en 76 visant à organiser un coup d'État
24 dirigé par les zones Nord-Ouest et Est. Tout le monde savait
25 qu'il y avait un plan visant à renverser Pol Pot." Fin de

1 citation.

2 L'auteur situe ça autour de 76. Est-ce que ça modifie la réponse
3 que vous avez donnée, et ce compte tenu du témoignage de ces deux
4 cadres?

5 [15.36.03]

6 R. Je connais Sambath. Je sais quand il a réalisé ces entretiens.
7 Je prendrais ça avec des pincettes. Je ne pense pas que ça soit
8 une preuve.

9 Q. Pourquoi prendriez-vous cette information avec des pincettes?

10 R. Ce sont deux entretiens isolés. Ce n'est pas corroboré. C'est
11 bien après les faits. Il n'y a pas de documents à l'appui.

12 [15.36.36]

13 Q. Je ne fais que citer ces personnes. Il y en a une troisième.

14 Je ne fais que citer un passage. Peut-être que l'auteur a
15 d'autres informations dans ce sens.

16 Et d'ailleurs, au dossier, il y a des pièces - et, ici, je pèse
17 mes mots -, des pièces qui semblent étayer ceci, à savoir que les
18 chefs de la zone Sud-Ouest, So Phim, et ceux de la zone
19 Nord-Ouest également ont conspiré dès 75, 76.

20 Il y avait de grandes pénuries de riz, d'armes. L'idée, comme dit
21 ce cadre, était de renverser le Kampuchéa démocratique. Quelle
22 est votre réaction?

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Veuillez patienter.

25 L'Accusation a la parole.

1 [15.36.45]

2 M. KOUMJIAN:

3 La Défense dénature les pièces en question. Je sais bien à quoi
4 il est fait référence. La Défense a grossièrement tronqué les
5 faits. Il n'appartient pas à la Défense de demander à l'expert
6 d'apprécier des éléments de preuve.

7 C'est à la Chambre qu'il incombera de le faire.

8 Me KOPPE:

9 Je suis prêt à citer directement, mais alors il y aura un million
10 d'objections; d'où ma réticence.

11 Q. J'ai une question générale, Madame Becker. Une fois de plus,
12 pourquoi dites-vous qu'il faut prendre avec des pincettes les
13 conclusions énoncées par Thet Sambath dans son livre, mais aussi
14 dans son film?

15 [15.38.43]

16 Mme BECKER:

17 R. Parce que c'est la ligne des chefs du Kampuchéa démocratique.
18 C'est ça qu'on forçait les gens à avouer. C'est ce qu'on voit à
19 Tuol Sleng dans les archives. Ce n'est pas nouveau. J'ai passé du
20 temps dans les archives à Tuol Sleng et tous les gens exécutés
21 disent cela.

22 Q. C'est vrai. Je ne dis rien de nouveau, mais ce sont des gens
23 qui apparemment n'ont pas été à Tuol Sleng. Ils l'ont dit
24 volontairement. Je vois ce que vous voulez dire quand vous dites
25 qu'il faut être prudent au moment d'interpréter les aveux de

1 S-21. On pourrait dire beaucoup de choses là-dessus, mais
2 apparemment ce sont des cadres qui n'ont pas été à S-21 et qui,
3 apparemment, s'expriment librement.

4 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

5 Les interprètes prient la Défense de bien vouloir parler plus
6 fort. Merci.

7 Mme BECKER:

8 R. Je répète...

9 M. KOUMJIAN:

10 Aucune question n'a été posée.

11 [15.39.54]

12 Me KOPPE:

13 Apparemment, l'experte a compris. Elle avait déjà commencé à y
14 répondre.

15 M. KOUMJIAN:

16 Je demande la parole.

17 Il existe une procédure "aux" cours des tribunaux où j'exerce
18 depuis trente-cinq ans: une question est posée, une réponse est
19 donnée. S'il n'y a pas de question, on ne peut pas soulever
20 d'objection, s'il n'y a pas de question claire, les
21 interrogatoires sont moins fructueux.

22 Je prie la Défense, donc, de poser des questions au témoin plutôt
23 que de faire des déclarations pour entendre ensuite la réaction
24 de l'experte.

25 [15.40.36]

1 Me KOPPE :

2 Vous le savez bien, Monsieur le Président, c'est un thème très
3 important pour notre cause. Il s'agit d'établir de quelle manière
4 certaines factions se sont combattues au Kampuchéa démocratique.
5 Nous devrions avoir la latitude requise pour le faire. Cette
6 experte est parfaitement à même de bien saisir, pour employer les
7 termes du Kampuchéa démocratique, ce que je lui dis. Et si elle
8 peut le faire, eh bien, qu'elle le fasse.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Même si l'experte est capable de répondre aux questions, Maître,
11 les interrogatoires doivent se poursuivre comme cela a été fait
12 jusqu'ici. Veuillez donc poser les questions de façon appropriée
13 et ainsi vous obtiendrez aussi des réponses appropriées, propices
14 à la manifestation de la vérité.

15 [15.41.39]

16 Me KOPPE:

17 Procédons autrement.

18 Q. Je vous dis que la rébellion dirigée par Ros Nhim et So Phim a
19 commencé en 75, 76 déjà. Et c'était une vraie rébellion. Ai-je
20 raison de le dire ou bien est-ce que je me trompe complètement?

21 Mme BECKER:

22 R. Je ne pense pas qu'il y ait de preuve. Je pense que c'est
23 faux. Je le répète, ce sont des purges imposées d'en haut et
24 opérées dans les régions.

25 [15.42.14]

1 Q. Soit. Passons à un autre thème. Le meurtre de Malcolm
2 Caldwell. Je pense que là-dessus vous pourrez sans aucun doute
3 déposer compte tenu de votre expérience, de ce que vous avez pu
4 voir.

5 J'aimerais reprendre le document déjà utilisé. Il s'agit de
6 citations de Dudman. Cela figure aussi dans le rapport dont j'ai
7 parlé. Il donne son point de vue sur cette nuit-là et sur les
8 événements d'alors. E3/3290, ERN 00419211.

9 "Le troisième Occidental du groupe, Malcolm Caldwell, avait 47
10 ans. C'était un économiste spécialisé dans l'Asie du Sud-Est,
11 mais il n'a pas traversé... il n'a pas survécu à l'épreuve. Il a
12 été abattu par balle. Nous trois avons été les cibles d'un
13 attentat terroriste. Un effort apparent pour embarrasser le
14 gouvernement du Kampuchéa."

15 Voici ma question: premièrement, quelle est votre réaction à
16 cette analyse de Dudman sur les événements tragiques de cette
17 nuit-là?

18 [15.44.14]

19 R. Je ne saisis pas la question.

20 Q. Laissez-moi préciser. Dans votre livre, vous avancez une
21 version possible des causes de l'exécution de Caldwell. C'est
22 faute de temps que j'ai rapidement cité Dudman, qui semble
23 laisser entendre que cette exécution visait à embarrasser le
24 gouvernement du Kampuchéa démocratique.

25 Si j'ai bien compris votre analyse, vous semblez insinuer, et

1 corrigez-moi le cas échéant, qu'il s'agissait d'un acte commis
2 par des gens du Kampuchéa démocratique, voire par des autorités
3 du régime. Voici donc ma question: pouvez-vous nous éclairer
4 davantage au sujet des raisons qui pourraient expliquer cet
5 assassinat?

6 [15.45.17]

7 R. Dick ne dit pas que ce sont des étrangers qui l'ont fait,
8 n'est-ce pas?

9 Q. Non, il ne dit pas que ce sont des Vietnamiens. Il semble
10 insinuer que ça a été probablement l'œuvre de gens du pays, mais
11 que l'objectif, apparemment, était d'embarrasser le régime du
12 Kampuchéa démocratique, y compris Pol Pot. Autrement dit, cet
13 acte n'a pas été fait à l'instigation de Pol Pot. Ce qui,
14 corrigez-moi si je me trompe, semble être votre théorie à vous.

15 R. Je n'ai pas du tout insinué cela. Ma théorie est la suivante.
16 Premièrement, à Tuol Sleng, il est clair que ce sont des
17 Cambodgiens qui l'ont fait. Si l'on cherche un mobile, c'est
18 comme si on cherchait un mobile de l'exécution de millions de
19 Cambodgiens sous les Khmers rouges.

20 [15.46.22]

21 Cela dit, si vous me collez au mur en me disant: "Citez-moi une
22 raison", eh bien, la seule... la plus évidente qui me vienne à
23 l'esprit, c'est qu'au Kampuchéa démocratique il y avait des gens
24 qui étaient mécontents que Ieng Sary prônait l'ouverture du pays
25 aux étrangers. Nous n'étions pas une délégation amie. Ça, c'est

1 l'hypothèse la plus évidente. Mais je ne peux pas prétendre
2 connaître les raisons.

3 Q. Est-il possible que ça soit l'œuvre de cadres khmers rouges
4 qui auraient agi sur instructions des Vietnamiens?

5 [15.47.05]

6 R. Si j'étais les Vietnamiens et que je calculais ainsi, et si je
7 pouvais m'infiltrer dans Phnom Penh, je ne nous aurais pas pris
8 pour cible. Il y avait de bien meilleures cibles. C'est absurde.
9 Pourquoi nous?

10 Q. C'est de la spéculation, mais en tant qu'expert estimez-vous
11 possible que ça ait été l'œuvre de membres de la faction des
12 opposants agissant sur instructions du Vietnam?

13 R. Je pense avoir répondu. Je pense que c'est vraiment tiré par
14 les cheveux.

15 [15.47.53]

16 Q. Je passe à autre chose. L'utilisation de la propagande de la
17 part du Vietnam. On a parlé de la propagande du Kampuchéa
18 démocratique. Et, à présent, passons à un passage du rapport de
19 Douglas Pike adressé au Congrès des États-Unis.

20 E3/2370. En anglais: 00187389; en français: 00344740; il n'y a
21 pas de traduction en khmer.

22 Douglas Pike écrit ce rapport. Il évoque la propagande
23 vietnamienne après la rupture des relations diplomatiques entre
24 le Kampuchéa démocratique et le Vietnam à la fin 77.

25 [15.49.05]

1 Citation: "Les deux parties produisent des déclarations à
2 l'attention de l'opinion. Les deux parties profèrent des
3 accusations atroces et macabres: des enfants démembrés, leurs
4 membres jetés dans des huttes en feu; les foies des blessés
5 extraits pour s'en nourrir; des fœtus arrachés des ventres des
6 mères; des femmes violées; des familles massacrées; des pagodes
7 mises à sac; hôpitaux, écoles pillés."

8 [15.49.38]

9 Pour résumer, Pike écrit ceci - je cite: "Les deux camps luttent
10 pour gagner l'opinion publique mondiale. Les Vietnamiens le font
11 bien plus habilement que les Cambodgiens."

12 Il semble insinuer que le Vietnam, pour discréditer le Kampuchéa
13 démocratique, a organisé une énorme campagne de propagande
14 consistant à exagérer les violations des droits de l'homme
15 commises; lesquelles étaient réelles, mais ont été exagérées avec
16 ces exemples outranciers. Pourriez-vous réagir à cela?

17 [15.50.41]

18 R. Je ne suis absolument pas d'accord.

19 Pour ce qui est de la propagande pendant la guerre, les
20 communistes vietnamiens accueillait les journalistes, alors que
21 le Kampuchéa démocratique a tué tous ceux qui voulaient faire du
22 journalisme sur ce territoire.

23 Ils se sont complètement refermés sur eux-mêmes. Ils étaient
24 maladroits, incompetents lorsqu'il s'agissait de faire passer un
25 message aux étrangers.

1 Alors que, là, ce dont on parle, ce sont des Vietnamiens, qui
2 comprenaient comment traiter les étrangers, comment faire des
3 rapports. Ils faisaient toujours venir des gens. Ils étaient
4 ouverts, et c'est bien de cela dont il est question ici. On ne
5 pouvait rien dire sur le Kampuchéa démocratique parce qu'il ne
6 laissait rentrer personne.

7 [15.51.36]

8 Q. L'on dit que les deux parties produisent des déclarations à
9 l'attention de l'opinion publique internationale et que les
10 Vietnamiens sont bien plus habiles en la matière que les
11 Cambodgiens. Il semble donc qu'il y ait eu des campagnes de
12 propagande des deux côtés, la seule différence étant que les
13 Vietnamiens étaient plus habiles à ce jeu-là?

14 R. L'on parle de propagande. On ne parle pas de contact ni de
15 compétences. Moi, je dirais que les Vietnamiens étaient plus
16 compétents, mais je ne me prononce pas sur le contenu ou la
17 teneur de ces campagnes des deux côtés.

18 [15.52.15]

19 Q. Oui, mais je parle du contenu, justement. Je ne sais pas si
20 c'est correct ou pas, mais j'aimerais savoir ce que vous en
21 pensez: le Vietnam semblait très habile, parvenait parfaitement
22 bien à exagérer ce qui s'était produit, ce qui s'était passé au
23 Kampuchéa démocratique. Êtes-vous d'accord sur ce point ou pas?

24 R. Non, non. Je ne pense pas que ce soit ce qu'ils disent ici.
25 Les récits sur le Kampuchéa démocratique venaient des camps de

1 réfugiés. Ce sont les réfugiés qui racontaient leur histoire. Et
2 il ne fait... ce qu'il dit, c'est que les Vietnamiens étaient plus
3 habiles, certes, mais il ne fait pas d'autres comparaisons.

4 [15.53.11]

5 Q. Vous avez parlé des récits des réfugiés. Si vous êtes
6 d'accord, j'aimerais revenir aux "Yeux de l'ananas"; "The Eyes of
7 the Pineapple". Dans les premières pages de cet ouvrage, l'auteur
8 essaie d'analyser les récits des réfugiés.

9 J'aimerais citer un passage. Il s'agit de la deuxième page.

10 Je pensais avoir un chiffre ERN, mais, malheureusement, je ne
11 l'ai pas.

12 Je le donnerai plus tard, Monsieur le Président.

13 [15.54.01]

14 Au départ, il donne un exemple, une longue liste d'exagérations,
15 de distorsions des faits et des soi-disant responsables. Mais je
16 le cite:

17 "Ces distorsions se produisaient également dans les récits des
18 réfugiés, la source principale d'informations. Ces récits
19 venaient de personnes issues de la classe moyenne, de citadins
20 qui avaient presque tout perdu... presque perdu toutes leurs
21 richesses, et qui avaient donc suffisamment de raisons pour haïr
22 et discréditer ou jeter le discrédit sur le régime. Dans les
23 camps de réfugiés, ils décrivaient la situation au Kampuchéa
24 démocratique en empirant l'effet plus que de raison. Et cela a
25 été aggravé par les frustrations, les tensions liées à la vie

1 dans les camps et par les liens qui étaient compliqués également
2 avec les agences étrangères dont dépendaient les réfugiés.

3 [15.55.15]

4 Les réfugiés racontaient également ce qu'ils pensaient qui allait
5 intéresser les personnes qui les interrogeaient. Ils savaient
6 bien que les personnes qui les interrogeaient étaient très
7 intéressées par tout ce qui était sensationnel, qui allait
8 attirer les lecteurs. Et les réfugiés étaient donc choisis pour
9 les atrocités qu'ils allaient pouvoir raconter et que l'on allait
10 pouvoir narrer à l'extérieur. Des centaines d'histoires ont été
11 rédigées par des personnes qui ne pouvaient ni lire ni écrire et
12 qui ne parlaient parfois même pas khmer. Autant de récits que de
13 réfugiés." Fin de citation.

14 [15.55.59]

15 Madame Becker, vous avez dit un peu plus tôt que vous n'aviez pas
16 parlé vous-même à des réfugiés. Savez-vous que dans beaucoup de
17 documents, dans ceux de Vickery, de Burgler, et comme l'a
18 confirmé également le témoin François Ponchaud... savez-vous qu'il
19 y a eu beaucoup d'exagérations dans les récits des réfugiés qui
20 se trouvaient à la frontière thaïlandaise?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Un instant, s'il vous plaît, Madame Becker.

23 La coavocate principale pour les parties civiles a la parole.

24 [15.56.48]

25 Me GUIRAUD:

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Pour nous permettre de suivre les questions, est-ce que le
3 confrère pourrait nous donner un petit peu de contexte?

4 Il nous parle des travaux de Vickery. Nous n'avons pas les cotes.

5 Il nous parle du témoignage de Ponchaud dans un précédent procès

6 dont nous n'avons pas les cotes. Si nous voulons suivre, il

7 faudrait que le confrère nous explique un petit peu plus les

8 éléments qui lui permettent de formuler les questions à Mme

9 l'expert.

10 Je vous remercie.

11 [15.57.25]

12 Me KOPPE:

13 J'ai à présent l'ERN: 01002125. Il s'agit du document

14 E307/5.2.17. Oubliez François Ponchaud. Oubliez Michael Vickery.

15 Q. J'aimerais savoir, Madame Becker, ce que vous pensez de la

16 citation de l'ouvrage de M. Burgler que je viens de faire

17 concernant les récits des réfugiés?

18 [15.57.56]

19 Mme BECKER:

20 R. Vous ne m'avez pas bien comprise. J'ai dit que je... cette

21 fois-là, je n'étais pas allée à la frontière pour parler avec des

22 réfugiés. Mais je l'ai fait également. Donc je n'ai pas dit que

23 je ne l'avais jamais fait car je l'ai fait. Ce n'était pas cette

24 fois-là, mais je l'ai fait.

25 Et, bien entendu, il faut être très prudent lorsque l'on

1 s'adresse à des réfugiés, lorsque l'on traite des récits des
2 réfugiés, comme je l'ai écrit moi-même dans mon ouvrage.

3 [15.58.25]

4 Très souvent... si, par exemple, on nous disait que toutes les
5 personnes qui portaient des lunettes étaient... des lunettes
6 étaient tuées, il fallait poser des questions. Et, très souvent,
7 l'on se rendait compte que ce n'était pas le fait de porter des
8 lunettes qui posait des problèmes, mais c'était plutôt le fait
9 d'être considéré comme un intellectuel.

10 Cela dit, je ne pense pas que cela posait problème. Il fallait
11 être prudent, essayer de faire la part des choses, mais ça ne
12 jette pas nécessairement le discrédit sur tous les récits des
13 réfugiés.

14 [15.59.11]

15 Q. J'ai lu ce passage non pas pour dire que les réfugiés
16 mentaient, mais bien pour dire qu'il fallait pouvoir faire la
17 part des choses à l'heure d'évaluer la valeur de ces récits. Je
18 pense également à la propagande du Vietnam, à tout ce qui a été
19 dit sur les atrocités commises.

20 Il y a donc deux choses ici: d'une part, les exagérations
21 concernant les atrocités commises et, d'autre part, le fait qu'il
22 fallait interpréter les récits des réfugiés avec précaution. Ma
23 question est donc la suivante: pensez... pensez-vous qu'au vu de
24 certaines exagérations, on ne peut pas accorder toute la valeur...
25 la valeur la plus juste aux récits des réfugiés?

1 [16.00.23]

2 R. Je ne vous ai pas bien compris. Je n'ai pas compris ce que
3 vous avez dit. Je me suis perdue. Je n'ai rien compris, en fait.

4 Q. J'ai parlé des citations du texte de Pike. J'ai parlé de la
5 propagande du Vietnam. Je vous ai demandé si vous pensiez que le
6 Vietnam était plus habile en matière de propagande. Vous m'avez
7 dit que oui, mais qu'il fallait replacer les choses dans leur
8 contexte, voir ce qui s'était passé vraiment, concrètement.

9 Ensuite, vous avez parlé des récits des réfugiés. Et je vous ai
10 dit que oui, mais que les réfugiés ne disaient pas toujours la
11 vérité.

12 [16.01.11]

13 Donc je suis revenu ensuite à ma question initiale, à savoir: le
14 Vietnam et le... son gouvernement installé, mis en place, ont-ils
15 eu recours à la propagande pour exagérer ce qui s'était passé
16 pendant la période du Kampuchéa démocratique?

17 R. Reprenons. Vous avez cité Douglas Pike, qui s'est exprimé en
18 1978. Moi, j'ai dit qu'en 78 il y avait beaucoup de récits de
19 réfugiés à la frontière thaïlandaise. Ensuite, vous venez de dire
20 que cela avait un lien avec le gouvernement mis en place par le
21 Vietnam en 79, 80?

22 Q. La propagande avait déjà commencé en 78. Elle n'a fait que se
23 poursuivre avec le gouvernement mis en place par le Vietnam.
24 Voilà ce que je voulais dire.

25 [16.02.17]

1 R. D'accord. Eh bien, tout cela donne un petit peu le tournis..
2 mais je dirais que, finalement, c'était la première fois que le
3 pays s'ouvrait. La propagande consiste à forger certaines choses.
4 Pour moi, ce n'était pas le cas. Il y avait des archives. Il y
5 avait des faits. C'est ce dont on parle ici précisément, dans le
6 tribunal. C'est ce que l'on utilise au sein du tribunal.

7 [16.03.05]

8 Q. Oui, mais parler de ce qui s'est passé à Tuol Sleng est
9 complètement différent de ce qui s'est passé dans les
10 coopératives. C'est différent de dire que l'on tuait des
11 personnes parce qu'elles portaient des lunettes. Il faut faire la
12 part des choses entre Tuol Sleng et le reste.

13 R. Bien. Alors, si c'était là une question, je commence mon livre
14 avec Mey Komphot, qui décrit comment se produisaient les
15 exécutions dans les coopératives. Cela n'avait rien à voir avec
16 Tuol Sleng. Et, en tout cas, il... enfin, il était libre. Il
17 pouvait s'exprimer puisque les Khmers rouges avaient été
18 renversés en 79.

19 On parle d'un pays, d'un pays dans lequel les gens pouvaient
20 enfin vivre. Il ne s'agit pas de propagande. Moi, j'ai pu... j'ai
21 pu moi-même m'entretenir avec Komphot. Et, pour moi, votre
22 raisonnement ne tient pas.

23 [16.04.13]

24 Me KOPPE:

25 Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'aimerais

1 revenir à une réponse que Mme Becker a donnée à l'Accusation
2 concernant les exécutions de Cham.

3 Q. Vous avez lu un passage de votre livre. J'aimerais vous lire
4 un autre passage de ce livre. Il s'agit de la page 253 de votre
5 livre, document E3/20. ERN en anglais: 00237958; en khmer:
6 00232334; et, en français: 003... 438511 (phon.).

7 Donc page 253 en anglais - je cite:

8 "L'on trouvait le plus de Cham dans la zone Est. Le dirigeant de
9 cette zone avait la réputation de discipliner la population et de
10 se livrer à des bains de sang qui n'étaient pas nécessaires. Tous
11 les communistes khmers qui revenaient du Vietnam devaient être
12 éliminés, et c'était la même chose pour les Cham."

13 [16.05.50]

14 Pensez-vous que ce sont les troupes de la zone Est qui étaient
15 les plus responsables dans les exécutions, les exécutions de
16 Cham? Donc pensez-vous que ce sont les troupes de la zone Est qui
17 étaient les plus coupables?

18 Mme BECKER:

19 R. Oui. Comme cela est écrit ici.

20 [16.06.29]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 L'audience d'aujourd'hui touche à sa fin. Nous allons reprendre
23 demain, mercredi 11 février 2015, à 9 heures. Nous poursuivrons
24 l'audition de Mme Becker demain.

25 La Chambre vous remercie, Madame Becker, Madame l'experte. Votre

1 déposition n'est pas terminée. Nous vous invitons donc à revenir
2 dans le prétoire demain à 9 heures. Vous pouvez bien sûr à
3 présent rentrer chez vous.

4 Huissier d'audience, faites le nécessaire pour assurer le
5 transport de l'experte vers son lieu de résidence et veillez à ce
6 qu'elle revienne dans le prétoire demain avant 9 heures.

7 Agents de sécurité, veuillez ramener les accusés Nuon Chea et
8 Khieu Samphan dans le centre de détention et veillez à ce qu'ils
9 puissent revenir participer à l'audience demain avant 9 heures.

10 L'audience est levée.

11 (Levée de l'audience: 16h07)

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25